



Atari - Comptes annuels et consolidés 2023

1. Etats financiers consolidés pour l'exercice clos au 31 mars 2023

1.1. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos au 31 mars 2023

A l'assemblée générale de la société ATARI

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ATARI relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles résultant du développement des jeux vidéo compte tenu du jugement requis pour déterminer leur valeur recouvrable, qui repose sur une estimation des flux de trésorerie actualisés attendus de la commercialisation des jeux. Cette estimation nécessite l'utilisation d'hypothèses, portant notamment sur les volumes de ventes et les coûts liés à la distribution et au marketing dont la réalisation est par nature incertaine.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 31 juillet 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

1.2. Etats financiers consolidés pour l'exercice clos au 31 mars 2023

1.2.1. Présentation générale

Atari est une société de divertissement interactif ainsi qu'une marque iconique du secteur des jeux vidéo, qui transcende les générations et les audiences. La Société est reconnue mondialement pour ses produits de divertissement interactifs, multi-plateformes et ses produits sous licences de marques. Atari possède et/ou gère un portefeuille de plus de 200 jeux et franchises dont les marques mondialement connues comme *Pong®*, *Breakout®*, *Asteroids®*, *Missile Command®*, *Centipede®*, and *RollerCoaster Tycoon®*.

La stratégie d'Atari consiste à développer, directement ou par le biais d'accords de licence, des jeux vidéo, du matériel, des produits de consommation et des contenus multimédias, au carrefour du divertissement interactif, du monde numérique et du Web3. Atari a généré des revenus en monétisant son portefeuille de droits de propriété intellectuelle. Directement, avec les revenus générés par la commercialisation de jeux sur l'Atari VCS, PC, console, mobile ou plateformes multimédia. Indirectement, avec des accords de licence accordés à des tiers qui sont ensuite responsables de la fabrication des produits en échange de redevances versées à Atari dans le cadre de contrats pluriannuels.

L'organisation du Groupe est structurée autour de quatre lignes de métier : Jeux, Hardware, Licences et Web3.

1.1.1. Etats financiers consolidés

BILAN CONSOLIDE

ACTIF (M€)	FY23	FY 22
Immobilisations incorporelles	7.7	6.1
Immobilisations corporelles	0.0	0.0
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	1.3	1.6
Actifs financiers non courants	7.9	9.2
Impôts différés actifs	1.2	2.0
Actifs non courants	18.1	18.9
Stocks	0.5	2.1
Clients et comptes rattachés	3.1	2.4
Autres actifs courants	1.8	1.7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.7	0.6
Actifs détenus en vue de la vente	0.0	0.1
Actifs courants	7.1	7.0
Total actif	25.2	26.0

PASSIF (M€)	FY23	FY 22
Capital	3.8	3.1
Primes d'émission	32.7	21.4
Réserves consolidées	(19.2)	3.7
Résultat de l'exercice part Groupe	(9.5)	(23.8)
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	7.8	4.4
Provisions pour risques et charges non courantes	-	0.9
Dettes financières non courantes	7.7	5.0
Dettes locatives long terme	1.0	1.3
Autres passifs non courants	0.7	0.7
Passifs non courants	9.5	8.0
Provisions pour risques et charges courantes	-	0.4
Dettes financières courantes	0.2	0.1
Dettes locatives court terme	0.4	0.4
Dettes fournisseurs	2.7	8.2
Autres passifs courants	4.6	4.5
Passifs détenus en vue de la vente	0.0	0.1
Passifs courants	7.9	13.6
Total passif	25.2	26.0

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(M€)		FY23	FY 22
Chiffre d'affaires	Note 17	10.1	14.9
Coût des ventes		(2.2)	(3.4)
MARGE BRUTE		7.9	11.5
Frais de recherche et développement	Note 18	(4.4)	(7.5)
Frais marketing et commerciaux	Note 18	(0.7)	(1.2)
Frais généraux et administratifs	Note 18	(8.5)	(5.1)
Autres produits et charges d'exploitation	Note 18	(0.4)	-
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(6.1)	(2.3)
Autres produits et charges opérationnels	Note 19	(2.5)	(20.7)
RESULTAT OPERATIONNEL		(8.5)	(23.0)
Coût de l'endettement financier	Note 20	(0.2)	(0.2)
Autres produits et charges financiers	Note 20	0.1	(1.7)
Impôt sur les bénéfices	Note 21	(0.9)	(0.1)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		(9.5)	(25.0)
Résultat net des activités non poursuivies	Note 22	0.1	1.1
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(9.5)	(23.8)
Part attribuable au Groupe		(9.5)	(23.8)
Part attribuable aux Intérêts minoritaires		-	(0.0)
Résultat de base par action (en euros)		(0.02)	(0.08)
Résultat dilué par action (en euros)		(0.02)	(0.08)

(M€)	FY 23	FY 22
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	(9.5)	(23.8)
Éléments directement reconnus en capitaux propres		
Ecart de conversion (recyclable)	0.2	0.7
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	0.1
Autres mouvements	-	-
RESULTAT GLOBAL	(9.3)	(23.1)
Part Groupe	(9.3)	(23.1)
Part Intérêts minoritaires	-	(0.0)

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(M€)	FY 23	FY 22
Résultat (perte) de l'exercice	(9.5)	(23.8)
Charges et produits sans effets sur la trésorerie		
Dotation (reprise) amortissements & provisions sur actifs non courants	5.4	14.7
Charges (produits) liés aux stocks options et assimilés	0.8	0.8
Plus-values / Moins-values de cession	-	-
Autres charges	0.3	(0.2)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	(3.0)	(8.5)
Variation du besoin en fonds de roulement		
Stocks	1.7	(4.4)
Créances clients et comptes rattachés	(0.1)	2.4
Fournisseurs et comptes rattachés	(4.5)	0.6
Autres actifs et passifs non courants	(2.5)	4.2
FLUX NETS DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(8.3)	(5.7)
Décaissements sur acquisition ou augmentation		
Immobilisations incorporelles	(5.8)	(4.3)
Immobilisations corporelles	(0.0)	-
Actifs financiers non courants	-	(0.1)
Cession / Remboursement		
Immobilisations incorporelles	0.2	-
FLUX NETS DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(5.6)	(4.4)
Fonds nets reçus		
Augmentation de capital	12.0	2.4
Emprunts	2.7	5.0
Fonds nets décaissés		
Intérêts et autres charges financières	0.0	-
Remboursement d'emprunts	-	0.1
FLUX NETS DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	14.7	7.5
Effets de change	0.2	0.7
VARIATION DE TRESORERIE NETTE	1.0	(1.9)

(M€)	FY 23	FY 22
Trésorerie nette à l'ouverture	0.6	2.5
Trésorerie nette à la clôture	1.7	0.6
VARIATION DE TRESORERIE NETTE	1.0	(1.9)
Trésorerie de clôture		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.7	0.6

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(M€)	Capital	Prime d'émission	Actions auto-détenues	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Capitaux propres	Intérêts minoritaires	Capitaux propres consolidés
Au 31 mars 2021	3.0	19.1	1.6	4.3	(3.9)	24.2	0.0	24.1
Résultat de la période				(23.8)		(23.8)	0.0	(23.8)
Ecart de conversion				-	0.7	0.7	-	0.7
Autres éléments du résultat global				0.1		0.1	-	0.1
Résultat global				(23.7)	0.7	(23.1)	0.0	(23.1)
Augmentation de capital	0.1	2.3	-	-	-	2.4		2.4
Mouvements sur actions propres	-	-	0.0	-	-	0.0		0.0
Autres mouvements	-	-	0.1	0.8	-	0.8	0.0	0.9
Au 31 mars 2022	3.1	21.4	1.7	(18.6)	(3.2)	4.4	0.0	4.4
Résultat de la période				(9.5)		(9.5)	-	(9.5)
Ecart de conversion				-	0.2	0.2	-	0.2
Autres éléments du résultat global				-		-	-	-
Résultat global				(9.5)	0.2	(9.3)	-	(9.3)
Augmentation de capital	0.8	11.2	-	0.0	-	12.0		12.0
Mouvements sur actions propres	-	-	(1.3)	1.3	-	-		-
Autres mouvements	-	-	-	0.8	-	0.8	-	0.8
Au 31 mars 2023	3.8	32.7	0.4	(26.1)	(3.0)	7.8	0.0	7.8

1.1.2. Notes

NOTE 1 – ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

AVRIL 2022 - Augmentation de capital de 12,5 M€

Atari annonce le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription annoncée le 15 mars 2022 pour un montant total de 12,5 M€.

AVRIL 2022 - Projet de création d'un nouveau token et fin de la Joint Venture

Atari annonce la fin de l'ensemble des accords de licence avec ICICB Group et ses filiales (« ICICB »). Les accords de licence entre Atari et ICICB, y compris la licence Atari Chain (« Joint Venture ») ainsi que les licences relatives aux hôtels et casinos prennent fin au 18 avril 2022. ICICB n'est pas autorisé à représenter Atari ni aucune de ses marques de quelque manière que ce soit. Atari informe le public que la Joint Venture, les « Atari Tokens » et site internet dédiés (i.e. www.atarichain.com, www.ataritoken.com), whitepapers, et réseaux sociaux dédiés ne sont pas contrôlés par Atari.

AVRIL 2022 Approbation de l'Assemblée générale sur le projet de transfert de cotation sur Euronext Growth

L'Assemblée générale ordinaire d'Atari, a approuvé le projet de transfert de cotation de ses titres du marché réglementé Euronext Paris (Compartiment C), vers Euronext Growth Paris, et conféré tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre ce transfert de marché de cotation.

AVRIL 2022 - Lancement de GRAVITAR: RECHARGED

Atari annonce le lancement de *Gravitar: Recharged*, un nouvel ajout au catalogue de la série des jeux « *Recharged* » qui revisite et modernise les titres de l'âge d'or des jeux vidéo.

MAI 2022 - Nouvelle initiative dans le web3 et confirmation de l'ambition dans la Blockchain

Atari annonce une nouvelle initiative, Atari X, visant à regrouper les opérations d'Atari dans la blockchain sous une bannière unifiée et totalement contrôlée par Atari. Cette initiative participe au développement d'un écosystème solide dans la blockchain où s'entrecroisent jeux, communautés et usages. Avec Atari X, Atari réaffirme ainsi son engagement dans la blockchain et l'importance commerciale et stratégique de cette activité.

JUIN 2022 - Transfert effectif de la cotation sur Euronext Growth Paris

A la suite de l'approbation de sa demande d'admission par le Comité des Admissions d'Euronext, Atari annonce que le transfert de la cotation de ses titres sur le marché Euronext Growth Paris a été réalisée le 30 juin 2022.

JUIN 2022 - ATARI célèbre son 50^{ème} anniversaire

Interview exclusive de Wade Rosen, PDG d'Atari et Nolan Bushnell, Fondateur d'Atari sur l'héritage de la marque, et annonce de la prochaine disponibilité de la série de jeux *Recharged* sur la plateforme Stadia Pro.

SEPTEMBRE 2022 - Projet d'offre publique par IRATA LLC visant les actions Atari SA

Le 26 septembre, Atari, Wade Rosen et Irata LLC ont annoncé un accord en vue du dépôt par Irata LLC d'un projet d'offre publique d'achat visant les actions Atari au prix de 0,19€ par action Atari S.A. Le 21 décembre 2022, Atari a annoncé l'ouverture de l'offre publique d'achat amicale visant les actions Atari initiée par Irata LLC, à partir du 22 décembre 2022 jusqu'au 26 janvier 2023. A l'issue de l'offre, Irata LLC détenait moins de 50% du capital ou des droits de vote d'Atari, la condition requise en application de l'article 231-9, I du Règlement Général de l'AMF n'était donc pas remplie. Ainsi, l'offre initiée par Irata LLC n'a pas eu d'issue positive.

OCTOBRE 2022 - Extension de la licence RollerCoaster Tycoon®

Le 7 octobre 2022, Atari a annoncé le renouvellement pour 10 ans du contrat de licence RollerCoaster Tycoon® avec le créateur de la franchise, Chris Sawyer. Dans le cadre de ce nouvel accord, Atari cherchera à développer de nouveaux titres, à étendre la distribution numérique et physique et à explorer des collaborations en matière de marques et de produits dérivés dans le cadre d'un plan de développement à long terme de la franchise, dans le cadre d'un plan à long terme visant à porter la franchise à de nouveaux sommets.

OCTOBRE 2022 - Atari annonce la sortie d'Atari Mania

Atari a annoncé la sortie d'Atari Mania, un jeu où le passé côtoie le présent et où l'on retrouve certains des titres les plus appréciés de la société. Disponible dès aujourd'hui sur PC via Steam, Nintendo Switch et Atari VCS, Atari Mania voit les joueurs

affronter les redoutables "pixels morts", des agents du chaos qui visent à corrompre les titres Atari bien-aimés des décennies passées.

DÉCEMBRE 2022 - Atari annonce du lancement d'Akka Arrh

Atari a révélé Akka Arrh, un shooter new wave hypnotique du légendaire développeur Jeff Minter. Disponible sur PC, PlayStation 4|5, Xbox S|X, Nintendo Switch et Atari VCS au début de l'année 2023, Akka Arrh est un autre excellent ajout au portefeuille croissant de nouveaux titres rétros d'Atari.

JANVIER 2023 - Lancement Atari Recharged: Caverns of Mars

Atari a annoncé le prochain jeu de la très populaire série Atari Recharged : Caverns of Mars. Basé sur le jeu de tir classique à défilement vertical, Caverns of Mars : Recharged conserve son charme rétro et voit une fois de plus les joueurs descendre dans le paysage souterrain de Mars où les ennemis sont nombreux et les munitions limitées.

FÉVRIER 2023 - Informations sur le projet de nouveau token

Concernant le projet de nouveau token précédemment annoncé par Atari SA, Atari a pris connaissance des questionnements relatifs au calendrier de lancement de son nouveau token, qui vise à soutenir le développement de son écosystème. Compte tenu de l'environnement de marché actuel entourant les crypto-monnaies, Atari SA entend poursuivre un examen et analyse plus approfondis du nouveau projet de token et de ses caractéristiques. Le nouveau token proposé ne sera pas identique au token ATRI précédemment émis. Compte tenu de l'environnement réglementaire et commercial actuel, il ne serait en effet pas viable, faisable ou approprié pour Atari SA d'envisager de créer et lancer le même type de token que celui qui avait été lancé par l'ancienne joint-venture.

FÉVRIER 2023 - Atari signe un accord de représentation avec APA

Atari a signé un accord avec l'une des plus grandes agences de talents aux Etats-Unis, APA, pour développer des projets autour de ses propriétés intellectuelles, dans les domaines du live-action, de l'animation, du cinéma et de la télévision

FÉVRIER 2023 - Refonte complète du site MobyGames

Le lancement du site internet amélioré intervient moins d'un an après l'acquisition de MobyGames par Atari, qui s'est engagé à investir dans l'amélioration de la plate-forme. Le soutien d'Atari a permis à l'équipe de MobyGames d'accélérer le développement du nouveau site internet, y compris une mise à jour des fonctionnalités facilitant l'utilisation. La nouvelle interface utilisateur desktop et mobile facilite l'exploration et la contribution à la base de données. En plus des données de jeu plus robustes, les utilisateurs disposant d'un compte MobyGames peuvent noter, évaluer et gérer leur collection de jeux.

Atari et l'équipe de MobyGames ont le plaisir d'annoncer que toutes les informations relatives aux jeux et aux comptes, les contributions, les collections de jeux, les critiques, les images, etc. ont été transférées avec succès sur le nouveau site internet. Ceux-ci comprennent 323.918 jeux sur 311 plateformes.

FÉVRIER 2023 - Utomik et Atari

Le service de cloud gaming Utomik a annoncé un nouveau partenariat avec Atari. Ce partenariat permettra à Utomik de proposer les jeux classiques et contemporains d'Atari à ses abonnés et partenaires commerciaux, notamment des titres emblématiques comme RollerCoaster Tycoon® 2 : Triple Thrill Pack, PONG Quest™, et Asteroids : Recharged. Utomik prévoit d'ajouter d'autres jeux Atari à son catalogue dans les mois à venir, tels que, Black Widow : Recharged, Breakout : Recharged, Centipede : Recharged, Gravitator : Recharged, Missile Command : Recharged, Kombinaer, RollerCoaster Tycoon® Classic.

MARS 2023 - Republic lance Atari Game Pool

Republic, une plateforme d'investissement privée, a lancé l'Atari Game Pool. Grâce à l'Atari Game Pool, Republic donne aux particuliers la possibilité d'investir dans le succès des futurs projets de jeux Atari. Le fonds sera utilisé pour financer de nouveaux jeux Atari, avec des projets débutant en 2023. Dans un marché qui récompense les franchises et les reboots, le portefeuille Atari de plus de 200 titres est un atout inestimable. Le fait que la propriété intellectuelle soit détenue à 100 % permet à Atari d'exercer un contrôle beaucoup plus grand sur la production et l'édition.

MARS 2023 - Acquisition de Berzerk et Frenzy IP

Atari a annoncé l'acquisition d'un portefeuille d'une douzaine de jeux d'arcade rétro, dont les classiques des années 80 Berzerk et Frenzy. Atari cherchera à étendre la distribution digitale et physique des titres classiques, à créer de nouveaux jeux basés sur la propriété intellectuelle et à explorer des collaborations en matière de marques et de produits dérivés.

Berzerk est un jeu de tir multidirectionnel conçu par Alan McNeil et commercialisé dans les salles d'arcade en 1980 par la société Stern Electronics, basée à Chicago. Souvent classé dans les listes des 100 meilleurs jeux vidéo, Berzerk est surtout connu comme l'un des premiers jeux vidéo d'arcade avec synthèse vocale et pour son méchant emblématique, Evil Otto.

MARS 2023 - Acquisition de Nightdive Studios

Atari a annoncé avoir signé un accord en vue d'acquérir 100% de Night Dive Studios Inc., une société de développement et d'édition de jeux vidéo, basée à Vancouver, dans l'État de Washington, aux États-Unis. Dirigée par les vétérans de l'industrie Stephen Kick et Larry Kuperman, Night Dive est une société de développement et d'édition spécialisée dans la restauration, l'optimisation et l'édition de jeux vidéo dits « classiques ». Night Dive a publié plus de 100 titres et a été saluée par la critique pour ses sorties de titres phares de l'industrie, notamment System Shock, Doom 64, et Quake. En outre, Atari a également annoncé son intention d'émettre des obligations convertibles en actions nouvelles Atari pour un montant de 30 millions d'euros afin de répondre à ses besoins en trésorerie dans le cadre de la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie de croissance et du refinancement de sa dette.

MARS 2023 – Annonce du lancement de *Pixel Ripped 1978*

Atari a annoncé le lancement prochain de *Pixel Ripped 1978*, un jeu en réalité virtuelle d'Arvore en collaboration avec Ataru. *Pixel Ripped* sera disponible sur PC, PS VR2, Meta Quest 2, et PlayStation 5 à l'été 2023. *Pixel Ripped 1978*, le troisième épisode de la série de jeux en réalité virtuelle, est une expérience nostalgique qui met en scène des artistes de la scène de l'époque des jeux Atari en utilisant des technologies immersives innovantes.

NOTE 2 – REGLES ET METHODES COMPTABLES AU 31 MARS 2023

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes consolidés d'Atari ont été établis conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) publié par l'International Accounting Standards Board (IASB) et tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les états financiers du Groupe sont présentés en millions d'euros avec une décimale, sauf indication contraire. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux des tableaux.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 22 juillet 2022. Ils seront soumis à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires pour approbation.

Application du principe de continuité d'exploitation

Au 31 mars 2023, le résultat net d'Atari ressort en perte de 9,5 M€ (contre une perte de 23,8 M€ l'exercice précédent). Les capitaux propres s'élèvent à 7,8 M€ contre 4,4 M€ pour l'exercice précédent. La dette nette est de

-6,2M€ contre une dette nette de 4,6 M€ l'exercice précédent, et comprend une position de trésorerie de 1,7 M€ et 7,9 M€ de dette financière.

La Société a procédé à une revue de son risque de liquidité sur la base de prévisions établies pour ses quatre lignes de métiers : Jeux, Hardware, Licence et Web3, hors recours à des financements externes. Sur la base de ces hypothèses, la Société considère qu'elle dispose des liquidités suffisantes pour faire face à ses obligations et poursuivre ses activités, sur les douze prochains mois. Ceci s'entend hors éventuelle opération de croissance externe.

La Groupe bénéficie de la flexibilité procurée par les fonds levés dans le cadre de l'émission d'obligations convertibles réalisée en juin 2023 pour un montant total de 30 M€ (dont 16,3 M€ par compensation de créances et 12,9 M€ en numéraire).

Préparation des états financiers

Les états financiers consolidés résumés du Groupe au 31 mars 2023 ont été établis :

- Conformément aux normes IAS/IFRS et à leurs interprétations, telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/index_fr.htm ;
- Conformément aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB ;

Pour l'établissement de ses états financiers au 31 mars 2023, le Groupe a appliqué les mêmes normes, interprétations et méthodes comptables que dans ses états financiers de l'exercice clos au 31 mars 2022, à l'exception des textes entrés en vigueur le 1er avril 2022, mentionnés au paragraphe ci-après.

- Nouveaux textes d'application obligatoire au 1er avril 2022
- Amendements à IAS 16 – Immobilisations corporelles – Produits générés avant l'utilisation prévue
- Amendements à IAS 37 – Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire
- Amendements à IFRS 3 – Référence au Cadre conceptuel
- Améliorations annuelles des normes IFRS (cycle 2018-2020)
- Les états financiers n'ont pas été impactés par l'application de ces amendements et améliorations.

Recours aux estimations et principaux jugements comptables

La préparation de comptes consolidés conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qu'il juge raisonnables et réalistes. Ces estimations et hypothèses affectent le montant des actifs et passifs, les capitaux propres, le résultat ainsi que le montant des actifs et passifs éventuels, tels que présentés à la date de clôture.

Les estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- Immobilisations incorporelles - Hypothèses mises à jour annuellement sur les frais de développement en fonction des ressources nettes prévisionnelles ; évaluation des crypto-monnaies ;
- Droits d'utilisation relatifs aux contrats de locations - Hypothèses retenues pour la reconnaissance du droit d'utilisation d'un actif loué, valorisation de la dette locative, détermination du taux d'actualisation, de la durée retenue d'un contrat, de la durée d'amortissement
- Certains instruments financiers - méthode valorisation à la juste valeur
- Capitaux propres et paiements en actions - évaluation des plans d'option de souscription d'actions accordés aux salariés à leur juste valeur à la date d'attribution des droits par l'utilisation du modèle « Black & Scholes »
- Impôts différés - estimations pour la reconnaissance des impôts différés actifs mise à jour.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Au 31 mars 2023, 26 entités sont consolidées, dont 12 sont inactives ou en cours de liquidation (contre 32 entités au 31 mars 2022). L'ensemble des sociétés consolidées sont présentées dans le tableau ci-dessous

Entités	Pays	% contrôle		% intérêt	
		FY 23	FY 22	FY 23	FY 22
Filiales en activité					
Atari Partners S.A.S.	France	100%	100%	100%	100%
DeVi SA	Switzerland	100%	100%	100%	100%
Atari US Holdings Inc.	United States	100%	100%	100%	100%
Atari Inc.	United States	100%	100%	100%	100%
Atari Interactive Inc	United States	100%	100%	100%	100%
Atari Studios Inc	United States	100%	100%	100%	100%
Atari Games Corp	United States	100%	100%	100%	100%
AITD Productions LLC ¹	United States	100%	100%	100%	100%
RCTO Productions LLC ⁵	United States	100%	100%	100%	100%
Atari Connect LLC ⁵	United States	100%	100%	100%	100%
Atari Casino LLC	United States	100%	100%	100%	100%
Atari VCS LLC	United States	100%	100%	100%	100%
Atari Hotels Corp	United States	100%	100%	100%	100%
Atari Music LLC ⁵	United States	100%	100%	100%	100%
Atari X LLC ²	United States	100%	100%	100%	100%
En cours de liquidation					
Atari Entertainment Africa Ltd ³	Mauritius	100%	100%	100%	100%
Atari Liberia Inc	Liberia	100%	100%	100%	100%
Atari Entertainment Ghana Ltd	Ghana	90%	90%	90%	90%
Atari Entertainment Uganda Ltd	Uganda	100%	100%	100%	100%
Atari Entertainment Tanzania Ltd	Tanzania	100%	100%	100%	100%
Atari Burundi Su	Burundi	100%	100%	100%	100%
Filiales sans activité					
Atari Japan KK	Japan	100%	100%	100%	100%
Alpha Chain SA	France	100%	100%	100%	100%
Infogrames Entertainment GmbH	Germany	100%	100%	100%	100%
Infogrames Interactive GmbH	Germany	100%	100%	100%	100%

¹ Entités en dehors du périmètre de consolidation au 31 mars 2023 suite aux réorganisations réalisées

² "Atari X LLC" depuis le 4 mai 2023, anciennement Atari Productions LLC

³ Entité Holding regroupant l'ensemble des intérêts des entités du Groupe en Afrique dont la liquidation sera initiée une fois finalisées les procédures de ses filiales

Cubed Productions LLC	United States	91%	91%	91%	91%
Filiales liquidées					
Atari Lotto Ireland Ltd	Ireland	-	100%	-	100%
Atari Capital Ireland Ltd	Ireland	-	100%	-	100%
Atari Lifestyle Ltd ⁴	Nigeria	99%	99%	99%	99%

Transactions internes

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminées.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'opération. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat de la période à l'exception des écarts sur les emprunts en monnaies étrangères qui constituent une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ceux-ci sont directement imputés sur les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net. Les écarts de change résultant de la conversion des investissements nets dans les filiales étrangères sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Conversion des comptes sociaux des filiales étrangères

La monnaie de fonctionnement des filiales étrangères est la monnaie locale en vigueur. Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours mensuel moyen de la période. La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste « Ecart de conversion », pour la part revenant au Groupe et au poste Intérêts minoritaires, pour la part revenant aux tiers. Cette différence n'impacte le résultat qu'au moment de la cession de la société ou de sa sortie du périmètre de consolidation. Les cours des principales devises utilisées par le Groupe sont les suivants :

En euros	FY 23		FY 22	
	Taux clôture	Taux moyen	Taux clôture	Taux moyen
USD	1.0872	1.0447	1.1101	1.1623
CHF	0.9927	0.9971	1.0267	1.0676

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activité non poursuivie

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs, sur la ligne « actifs détenus en vue de la vente » du bilan dès lors qu'ils sont significatifs. Ces actifs ou groupes d'actifs sont mesurés au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession. Une activité non poursuivie est définie comme un composant de l'entreprise faisant l'objet soit d'une cession, soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente, qui :

- Représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe ;
- Fait partie d'un plan global de cession d'une activité ou d'une zone géographique significative pour le Groupe, ou ;
- Est une filiale significative acquise uniquement dans le but de la revente.

⁴ Radiée le 17 avril 2023

Les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont isolés dans les comptes consolidés pour toutes les périodes présentées. Au 31 mars 2023, les actifs et passifs détenus en vue de la vente correspondent aux entités africaines en cours de liquidation conformément aux principes édictés par la norme IFRS 5.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent i) les frais de développement de jeux vidéo, ii) les logiciels de gestion acquis, les droits d'exploitation des licences acquises, les marques et iii) les cryptomonnaies acquises.

Licences de droit d'utilisation de propriétés intellectuelles sont comptabilisées en immobilisations incorporelles à partir de la date de signature du contrat lorsqu'aucune obligation significative n'est attendue de la part du bailleur ; le montant immobilisé correspond à la somme actualisée des redevances minimales annuelles prévues au contrat. Les montants payés au-delà des minimums garantis sont comptabilisés en charges.

Ces licences sont amorties à compter de leur date d'exécution sur la base du taux le plus important entre le taux contractuel appliqué aux unités vendues et le taux linéaire basé sur la durée de vie de la licence. La charge d'amortissement est enregistrée en « coût des ventes ».

Le Groupe s'assure régulièrement de la valeur recouvrable des montants capitalisés et effectue un test de dépréciation, tel que décrit au paragraphe 2.12, dès l'apparition d'indicateurs de perte de valeur. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée dans le poste « autre charge ».

Coûts de développement des jeux vidéos

Conformément à la norme IAS 38, une immobilisation incorporelle résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) doit être comptabilisée si, et seulement si, une entité peut démontrer tout ce qui suit :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- Sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le Groupe comptabilise une dépréciation au titre des coûts de développement (dépenses de développement des studios internes ou externes) dès lors qu'il estime que le projet ne remplit pas tous les critères ci-dessus.

Au 31 mars 2023, différents projets remplissaient ces critères. Le Groupe apprécie à chaque clôture les avantages économiques futurs qu'il recevra de cet actif en utilisant les principes énoncés dans la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs. Ces actifs sont évalués en fonction d'un budget "a minima". Si une dérive est constatée par rapport à ce budget, et selon l'importance de cette dérive, le plan d'amortissement est accéléré ou l'actif est déprécié en totalité.

Les frais de développement des jeux vidéo sont, en principe, amortis sur 3 ans en linéaire à compter de la commercialisation du produit. Pour certains produits qui marquent des difficultés à leur lancement, un amortissement sur une période plus courte est pratiqué et le Groupe procède à une analyse des cash flows prévisionnels. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, une provision pour dépréciation complémentaire est alors enregistrée en conséquence.

Les autres immobilisations incorporelles incluent les actifs incorporels identifiables provenant d'acquisitions (marques, catalogues de jeux par exemple) et les logiciels acquis en vue d'un usage interne (logiciels comptables par exemple). À l'exception des marques, ces immobilisations sont amorties dans le poste « Frais généraux et

administratifs » ou « Frais de recherche et développement » selon la méthode linéaire sur une période qui ne peut excéder leur durée d'utilité estimée (comprise entre 1 et 4 ans).

Actifs digitaux

Les normes IFRS ne prévoient pas de directives spécifiques concernant la comptabilité des cryptomonnaies. L'IFRS Interpretation Committee (IFRIC) a néanmoins apporté un premier jeu de réponses, venant préciser l'application des normes IFRS à la détention de crypto-monnaies.

Néanmoins, le comité d'interprétation des normes IFRS (IFRIC) a fourni une première série de réponses, clarifiant l'application des normes IFRS pour la détention des crypto-monnaies.

Prenant en considération la large diversité de crypto-actifs existants, l'IFRIC a décidé de circonscrire sa réponse aux cryptomonnaies, c'est-à-dire aux crypto-actifs répondant aux trois caractéristiques suivantes :

- monnaie digitale ou virtuelle enregistrée sur un registre partagé reposant sur le cryptage de données,
- non émise par une autorité juridictionnelle ou une autre partie,
- qui ne donne pas naissance à un contrat entre son détenteur et une autre entité.

L'IFRIC a constaté que les soldes détenus en cryptomonnaies répondent à cette définition étant donné (a) qu'ils peuvent être séparés du porteur et vendus ou cédés individuellement ; et (b) qu'ils ne confèrent pas au porteur un droit de recevoir un nombre déterminé ou déterminable d'unités monétaires. Ces caractéristiques correspondant à celle des tokens détenus par le Groupe, Atari a suivi les recommandations de l'IFRIC.

Pour les ATRI Token, en l'absence de cas d'utilisation et en vertu de l'obligation de l'IFRS 15, les ATRI Token sont comptabilisés en revenus différés. Malgré la fin de la joint venture Atari Chain annoncée le 18 avril 2022, et jusqu'à ce que de plus amples détails sur le nouveau projet d'Atari token soient connus, la méthode de comptabilisation retenue pour les ATRI token restants détenus par la Société reste actuellement inchangée. Pour les autres crypto-monnaies, les produits sont comptabilisés à la contre-valeur lorsque cela est possible, ou sinon, au cours du jour de la transaction.

Pour toutes les autres crypto-monnaies, les revenus sont comptabilisés à la valeur de marché le jour où ces crypto-monnaies ont été reçues dans le cadre des ventes de NFT, ou à la contre-valeur en euros ou en dollars lorsqu'elles sont vendues.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon la méthode du coût, à leur valeur d'acquisition minorée des amortissements et pertes de valeur. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des actifs concernés. Les agencements locatifs sont amortis sur leur durée d'utilité estimée ou sur la durée du bail si celle-ci est plus courte. La durée du bail tient compte des périodes de renouvellement possibles. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées des immobilisations sont les suivantes (i) matériel informatique : 1 à 3 ans ; (ii) mobilier et agencements et autres matériels : 3 à 10 ans.

Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

Lorsque le Groupe est le preneur, les contrats de location (à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location d'actifs de faible valeur) sont comptabilisés comme un actif de droit d'utilisation dans les immobilisations corporelles à la date à laquelle l'actif loué est disponible pour utilisation. La dette correspondante envers le bailleur est incluse dans le bilan en tant qu'obligation de financement. Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et le remboursement de l'obligation de location de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif. Les droits d'utilisation sont amortis sur la période contractuelle qui a été déterminée pour calculer la dette de loyers afférente.

Test de dépréciation

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation de ses actifs : immobilisations incorporelles, et corporelles. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilisation déterminée, ce test de dépréciation est réalisé dès que des indicateurs de perte de valeur sont observables. Ces tests consistent à

comparer la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation. Lorsque la juste valeur d'une immobilisation incorporelle ou corporelle s'apprécie au cours d'un exercice et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Pour les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilisation non déterminée ainsi que les immobilisations incorporelles en cours, un test de dépréciation est systématiquement effectué chaque année sur la base de la plus haute des valeurs suivantes et chaque fois qu'un indice de perte de valeur est observé (i) projection actualisée des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 3 ans (ii) prix de vente net s'il existe un marché actif.

Lorsque le prix de vente net des coûts de sortie ne peut être déterminé de manière fiable, la valeur comptable des immobilisations est comparée à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers. Le taux retenu pour l'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût moyen du capital du Groupe.

Dans le cas où le test de dépréciation annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable des immobilisations ou des goodwill à leur juste valeur. Les pertes de valeur constatées sur les Goodwill ne sont jamais reprises en résultat.

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers sont composés de titres de sociétés non consolidées, de participations dans des entreprises associées, d'instruments dérivés non qualifiés de couverture, de dépôts, de la trésorerie positive, des créances d'exploitation. Les actifs financiers sont présentés en « non courants », excepté ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, alors classés selon les cas en « actifs courants », ou en « équivalents de trésorerie ».

Les actifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition pour les instruments qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat. Les coûts d'acquisition des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat sont enregistrés dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IFRS 9 - Instruments financiers le Groupe classe ses actifs financiers selon les trois catégories suivantes : (i) coût amorti, (ii) juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (JVOCI), (iii) juste valeur par résultat.

Ce classement dépend du modèle économique de détention de l'actif défini par le Groupe et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments financiers. Les actions en propre détenues par la société mère ou l'une de ses filiales intégrées sont présentées en déduction des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'entrée au bilan consolidé. Les plus ou moins-values réalisées lors de la cession de ces actions sont éliminées du compte de résultat consolidé et imputées sur les capitaux propres consolidés.

Stocks

Lorsque des stocks sont constatés, ils sont valorisés selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Leur valeur brute comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat. Les frais financiers sont exclus de la valeur des stocks. Une provision pour dépréciation/amortissement est constatée afin de ramener la valeur des stocks à leur valeur nette de réalisation lorsque leur valeur de marché probable est inférieure à leur coût de revient. Cette dépréciation est enregistrée en « Autres produits et charges opérationnels » dans le compte de résultat consolidé.

Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont enregistrées à leur juste valeur qui correspond, en général, à leur valeur nominale. Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non-recouvrement.

Conformément à la norme IFRS 9, le Groupe utilise le modèle simplifié de dépréciation des créances commerciales basé sur l'analyse des pertes attendues sur la durée de vie de la créance. Après analyse de la probabilité de défaut des créanciers, certaines créances commerciales peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Selon IFRS 9, les corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues correspondent soit aux pertes de crédit attendues pour les douze mois suivant la date de clôture, soit aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie totale de l'actif financier.

L'évaluation des pertes de crédit attendues pour la durée de vie totale de l'actif financier s'applique si le risque de crédit d'un actif financier à la date de clôture a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale. Dans le cas contraire, l'évaluation se fait en fonction des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir. L'écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable est comptabilisé en résultat opérationnel courant. Les pertes de valeur peuvent être reprises si l'actif retrouve sa valeur initiale dans le futur. La perte de valeur est considérée comme définitive lorsque la créance est elle-même considérée comme définitivement irrécouvrable et passée en perte.

Trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, aisément mobilisables et qui sont cessibles à très court terme, convertibles en un montant de liquidités, présentant un risque négligeable de changement de valeur).

Paiements en actions

Le Groupe effectue des paiements fondés sur des actions, acquittés en instruments de capitaux propres sous la forme de stocks options ou d'attributions gratuites d'actions.

Les paiements fondés sur des actions, acquittés en instruments de capitaux propres, sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des droits (hors effet de conditions non liées au marché). La charge cumulée reconnue est basée sur la juste valeur à la date d'attribution des droits et sur l'estimation du nombre d'actions qui seront finalement acquises (avec prise en compte de l'effet des conditions d'acquisition non liées au marché). Elle est comptabilisée, tout au long de la période d'acquisition des droits, dans le résultat opérationnel courant avec une contrepartie directe en capitaux propres. La juste valeur des stocks options est déterminée selon le modèle Black-Scholes.

Intérêts minoritaires

Dans l'état consolidé de situation financière dans les capitaux propres, les participations ne donnant pas le contrôle doivent être présentées séparément de la participation des propriétaires de la société mère. Le résultat global total doit être attribué aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

Provisions

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILÉS

Régimes à cotisations définies

Conformément aux lois et aux usages en vigueur dans chaque pays, les filiales du Groupe contractent des engagements liés aux régimes de retraite, aux régimes d'assurance vie et invalidité, à la couverture des frais médicaux des employés actifs et à d'autres régimes d'avantages sociaux. S'agissant d'engagements contractés exclusivement dans le cadre de régime à cotisations définies, le Groupe comptabilise les charges correspondantes au fur et à mesure que les cotisations sont dues.

Le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont encourues dans les coûts opérationnels, en fonction des bénéficiaires du plan.

Régimes à prestations définies

Les estimations des obligations du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies sont calculées annuellement, conformément à IAS 19R, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie, le taux d'actualisation et le taux de rotation du personnel.

Le montant de la provision constituée au regard des engagements de retraite et assimilés correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels résultant de la variation de valeur de l'obligation actualisée au titre des prestations définies incluent d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et le réalisé, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement dans les capitaux propres.

Passifs et instruments financiers

Les passifs financiers incluent les dettes obligataires et autres emprunts, les dettes sur contrats de location-financement et les dettes d'exploitation.

Les passifs financiers sont présentés en « non courants », exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, alors classés en « passifs courants »

Dette financière

Le Groupe a conclu un accord de co-édition avec FIG, de l'écosystème Republic, de nouveaux jeux basés sur la propriété intellectuelle d'Atari. Selon cet accord, Atari a perçu un paiement de 450 k\$ de FIG afin de développer certains nouveaux jeux, avec un partage des revenus, basé sur la performance commerciale des jeux.

Au 31 mars 2023, cette dette est comptabilisée à sa valeur nominale, l'accord couvrant certains jeux en cours de développement et non encore commercialisés. Selon la norme IFRS 9, la juste valeur de la dette sera réévaluée au 30 septembre 2023, une fois la performance commerciale des jeux connue. Le Groupe procèdera alors à l'ajustement de la valeur de la dette, et pourrait enregistrer la différence au compte de résultat.

Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à leur juste valeur qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale et évaluées ensuite à leur coût amorti.

Reconnaissance du revenu - Produit des activités ordinaires

Revenue des jeux physiques

Le chiffre d'affaires est constaté à la date de livraison des produits aux clients, une provision étant comptabilisée en diminution des ventes au titre des retours estimés pour le montant net de la vente.

Revenue des jeux en ligne, mobiles et jeux sociaux

Atari tire son chiffre d'affaires de la vente de jeux en ligne, et sur smartphones et tablettes en utilisant les plateformes iOS App Store d'Apple, Android de Google, Facebook. Le Groupe comptabilise son chiffre d'affaires en rapportant au mois considéré le chiffre d'affaires déclaré par les distributeurs ou agents pour cette même période.

Pour chaque contrat conclu, Atari s'interroge sur les caractéristiques afin de déterminer s'il convient de reconnaître le chiffre d'affaires brut ou net du coût des services rendus par les plateformes comme Steam ou Apple :

- Responsabilité dans la transaction
- Risque de stockage
- Liberté de détermination du prix
- Détermination des spécifications du bien
- Risque de crédit

Sur la base de ces critères, et conformément à la norme IFRS 15, l'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net de TVA et autres taxes et net des frais de distribution.

Revenus de licences

Les revenus des licences sont comptabilisés selon le principe de la norme IFRS 15, qui consiste à comptabiliser les revenus lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

Les produits des licences sont comptabilisés, soit à un moment donné, lorsque l'obligation de performance permet d'inclure des montants non remboursables ou garantis dans les produits (cas des contrats de licence permettant d'utiliser la propriété intellectuelle du Groupe, pour des jeux par exemple). Soit de manière échelonnée dans le temps, lorsque le produit du contrat de licence est comptabilisé sur la durée de la licence, au fur et à mesure que l'obligation de performance est satisfaite (cas des contrats de licence de marque).

Revenus Web3

Pour les ATRI Token, en l'absence de cas d'utilisation et en vertu de l'obligation de performance de la norme IFRS 15, les ATRI Token sont comptabilisés en produits différés. Malgré la fin de la joint-venture Atari Chain annoncée le 18 avril 2022, et jusqu'à ce que des détails supplémentaires sur le nouveau projet de ATRI Token soient connus, la méthode de comptabilisation retenue pour le jeton ATRI restant détenu par la Société reste actuellement inchangée.

Pour toutes les autres crypto-monnaies, le chiffre d'affaires est comptabilisé à la contre-valeur lorsque cela est possible, ou sinon, au taux de change du jour de la transaction.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont portés à l'actif du bilan lorsque les critères prévus par IAS 38 sont remplis :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention de l'entreprise d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- La capacité de l'entreprise à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La capacité de cette immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs ;
- La disposition de l'entreprise des ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La capacité de l'entreprise à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de recherche et développement ne répondant pas à ces critères restent enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Le Groupe ne bénéficie pas directement de crédits d'impôt recherche.

Frais Marketing et commerciaux

Les frais de publicité et d'acquisition d'utilisateurs pour les jeux mobiles et en ligne sont passés en charges lorsqu'ils sont encourus et figurent dans le poste « Frais marketing et commerciaux » du compte de résultat consolidé.

Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant est formé de la marge brute diminuée des frais opérationnels courants. Les frais opérationnels courants incluent les coûts de recherche et développement, les frais marketing et commerciaux, les frais généraux et administratifs et les coûts des paiements en actions.

Le résultat opérationnel correspond au résultat opérationnel courant après prise en compte :

- plus et moins-values de cessions d'actifs non financiers autres que les droits de propriété intellectuelle
- coût de restructurations
- pertes de valeur des goodwill ou badwill
- litiges ou événements non récurrents

Produits et charges financières

Coût de l'endettement financier

Le Groupe Atari le définit comme l'ensemble des emprunts et dettes financières courants et non courants, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le coût de l'endettement financier net est constitué des charges et des produits générés par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux d'intérêt et de change y afférents. Le coût net de l'endettement inclut notamment les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts obligataires, de la partie dette des instruments hybrides, des autres passifs financiers (y compris dette sur contrat de location financement) et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Autres produits et charges financiers

Le poste « autres produits et charges financiers » inclut notamment les frais payés aux établissements financiers sur les opérations financières, l'effet de désactualisation des créances long terme, les plus et moins-values de cessions d'actifs financiers, les résultats de change.

Impôts

Au 31 mars 2023, les pertes fiscales reportables du Groupe s'élèvent à environ 286 M\$ aux Etats-Unis. Cependant, les pertes subies avant le 1er janvier 2018 ne sont reportables que pendant 20 ans, alors que les pertes subies après le 1er janvier 2018 peuvent être reportées indéfiniment, et sont limitées à 80% du revenu imposable de l'année. 240 M\$ de pertes fiscales reportables vont donc expirer, dont 13 M\$ au cours de l'exercice 2024 et environ 44% au cours des cinq prochaines années.

Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base. Le résultat par action correspond au résultat net du Groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué le cas échéant des titres auto-détenus.

- Nombre d'actions retenu pour le résultat par action: 382,534,286
- Nombre d'actions au 1^{er} avril 2022 : 382,534,286
- Déduction des actions propres : 3,253,426
- Nombre moyen pondéré d'actions en circulation: 379,280,861

NOTE 3 – Immobilisations incorporelles

Les mouvements sur les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit:

Valeurs brutes (M€)	Jeux	Hardware	Licences	Crypto Assets	Total
au 31 mars 2022	38.5	7.1	2.1	0.9	48.5
Acquisitions	4.8	-	0.2	0.9	5.9
Cessions / Sorties	(0.9)	(7.1)	(0.3)	(1.0)	(9.4)
Ecart de conversion	(5.9)	0.0	0.0	(0.1)	(5.9)
au 31 mars 2023	36.5	0.0	2.0	0.7	39.1

Amortissements (M€)	Jeux	Hardware	Licences	Crypto Assets	Total
au 31 mars 2022	(34.9)	(7.1)	(0.4)	-	(42.4)
Acquisitions	(3.1)	-	(0.3)	(0.1)	(3.5)
Cessions / Sorties	0.9	7.1	0.1	-	8.1
Ecart de conversion	6.1	(0.0)	0.3	-	6.4
au 31 mars 2023	(31.0)	-	(0.3)	(0.1)	(31.4)

Valeur nette (M€)	Jeux	Hardware	Licences	Crypto Assets	Total
au 31 mars 2022	3.6	-	1.7	0.9	6.1
au 31 mars 2023	5.5	0.0	1.7	0.5	7.7

SYNTHÈSE DES ACTIFS DIGITAUX DÉTENUS AU 31 MARS 2023

Cryptomonnaies

Nature	Nombre	Valeur (€K)
ETHerum	29	48
WETH	7	12
SAND	503,052	267
USDC	11,000	10
CHAIN Token	430,000	10
LYM Token	670,819	2

Autres actifs digitaux

Nature	Units	Value (€K)
Sandbox Lands	972 parcels	-
ATRI Tokens	259 million	716

Atari n'a par ailleurs pas l'intention de céder ses actifs digitaux, ATRI Token et parcelles de terrains Sandbox, sur une période de douze mois à compter du 16 décembre 2022.

NOTE 4 – DROITS D'UTILISATION RELATIFS AUX CONTRATS DE LOCATION

L'application de la norme IFRS 16 relative aux contrats de locations se traduit par la reconnaissance d'un droit d'utilisation sur les contrats de location des bureaux de New York et Paris. Au 31 mars 2023, ils s'analysent comme suit :

(M€)	FY 23	FY 22
Droit d'utilisation valeur brute	3.2	3.2
Droit d'utilisation amortissements	(1.9)	(1.6)
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	1.3	1.6

Les droits d'utilisation sont amortis sur la période contractuelle qui a été déterminée pour calculer la dette de loyers afférente.

NOTE 5 – TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Au 31 mars 2023, pas de titres mis en équivalence.

NOTE 6 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Actifs Financiers Non Courants

(M€)	FY 23	FY 22
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	1.1	1.5
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti	6.8	7.7
Actifs financiers non-courants	7.9	9.2

La diminution des actifs financiers non courants sur la période est principalement due à des effets de change. Au 31 mars 2023, les actifs financiers non-courants de 7,9 M€ comprennent notamment : 3,2 M€ de créances sur le contrat Wish Holding et 3,4 M€ sur le prêt Antstream.

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti lorsqu'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, qu'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, et qu'ils donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts (critère « SPPI »). Le coût amorti ne peut s'appliquer qu'aux instruments de créances : prêts, créances, dépôts, ... Il correspond dans la plupart des cas à la valeur nominale diminuée des pertes de valeurs éventuelles.

Les actifs financiers non courants Atari évalués au coût amorti sont principalement constitués de :

- Dépôts de garantie relatifs aux baux des différents bureaux ;
- Les créances commerciales non courantes, dont l'échéance est supérieure à un an, sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Au 31 mars 2023, elles représentent 6,6 M€.

Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Tous les actifs qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par OCI sont évalués à la juste valeur par résultat. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat. Les actifs financiers Atari comptabilisés à la juste valeur par résultat comprennent principalement :

- Des bons de souscription d'actions de la société Roam, société innovante spécialisée dans les accessoires audios. La juste valeur est de 0 ;
- Des actions de Bayside Games, représentant environ 1,8% du capital, et comptabilisées à hauteur de 0,9 M€. L'évolution par rapport à l'exercice précédent résulte d'un ajustement de la juste valeur de ces titres, résultant en une dépréciation de 0,6 M€.
- Un « Simple Agreement For Future Equity » donnant accès à des titres de la société Portal One, pour 0,2M€. Portal One est une société américaine de création de shows TV mixant jeu et réalité virtuelle, notamment avec des licences de jeux Atari. Les titres Portal One ne sont pas cotés. Atari détient une participation au capital non significative, inférieure à 5% du capital.

INFORMATIONS AU BILAN

Le tableau suivant présente les actifs financiers courants et les passifs financiers : leur ventilation selon les différentes rubriques de bilan et leur ventilation par échéance.

Au 31 mars 2023 (M€)	Val. Nette comptable	Echéancier		
		Moins 1 an	Entre 1 & 5 ans	Plus de 5 ans
Clients et comptes rattachés	9.7	3.1	6.6	-
Actifs d'impôt exigibles	1.2		1.2	
Créances financières courantes	7.9	7.9		
Autres actifs courants	1.8	1.8	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.7	1.7	-	-
ACTIFS	22.3	14.5	7.8	-
Dettes locatives	1.4	0.4	1.0	(0.0)
Provisions risques et charges courantes	-	-	-	
Dettes financières	7.9	0.2	7.7	
Dettes d'impôts exigibles	-			
Dettes fournisseurs	2.7	2.7	-	-
Autres passifs courants	4.6	4.6	-	-
PASSIFS	16.6	7.9	8.7	(0.0)

NOTE 7 – IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS

	FY23	FY 22
Impôts différés actifs	1.2	2.0

Le montant des impôts différés actifs diminue de 2,0 M€ à 1,2 M€, suite à une révision des estimations compte tenu de l'incertitude sur le montant futur du résultat imposable du Groupe.

NOTE 8 – STOCKS

Au 31 mars 2023, le montant des stocks s'élève à 0,5 M€, essentiellement constitué des unités de console VCS et comprenant une dépréciation de 6,4 M€.

NOTE 9 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022, le solde des créances clients correspond aux créances envers les distributeurs, encaissées avec un décalage de 30 à 60 jours. Le poste « Clients et comptes rattachés », après déduction des retours sur ventes et autres remises commerciales futures, s'analyse ainsi :

(M€)	FY 23	FY 22
Clients valeurs brutes	3.1	2.5
Provision dépréciation	-	(0.1)
Clients - Factures à établir		0.0
Clients et comptes rattachés	3.1	2.4

Les créances clients représentent au 31 mars 2023 un montant de 3,1 M€.

Les créances commerciales et autres créances liées à l'activité opérationnelle sont comptabilisées au coût amorti qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale, diminuée des pertes de valeur éventuelles enregistrées dans un compte spécifique de dépréciation. Les créances étant d'une maturité inférieure à un an, elles ne sont pas actualisées. Conformément à la norme IFRS 9, le Groupe utilise le modèle simplifié de dépréciation des créances commerciales basé sur l'analyse des pertes attendues sur la durée de vie de la créance.

Lorsqu'un retard de paiement est constaté, une analyse est menée portant notamment sur les critères d'antériorité de la créance, la situation financière du client, la négociation éventuelle d'un plan de règlement, des garanties reçues et éventuellement une assurance-crédit afin de déterminer la valeur recouvrable. L'écart éventuel entre la valeur comptable et la valeur recouvrable est comptabilisé en résultat opérationnel courant par une dotation aux provisions. Une perte de valeur est considérée comme définitive lorsque la créance est elle-même considérée comme définitivement irrécouvrable et est alors comptabilisée en perte.

NOTE 10 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs se décomposent comme suit :

(M€)	FY 23	FY 22
Créances d'impôts et taxes	0.3	0.2
Charges constatées d'avance	1.5	1.5
Autres	0.0	0.0
Autres actifs courants	1.8	1.7

Les créances d'impôts et taxes correspondent essentiellement à des créances de TVA. Les charges constatées d'avance demeurent stables comparés à l'exercice précédent.

NOTE 11 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) pour 1,7 M€.

(M€)	FY 23	FY 22
Fonds en caisse et dépôts à vue (disponibilités)	1.7	0.6
Trésorerie & équivalents de trésorerie	1.7	0.6

NOTE 12 – SHAREHOLDERS' EQUITY

CAPITAL

Actions ordinaires

Au 31 mars 2023, le capital se composait de 382 534 286 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,01 euro. A la date du présent document le capital se compose de 421,638,709 actions, après prise en compte de l'émission de 38 129 423 actions nouvelles dans le cadre de l'acquisition de Nightdive le 15 mai 2023 et l'émission de 975 000 actions nouvelles dans le cadre de plans d'actions gratuites.

Toutes les actions sont de même catégorie et peuvent être détenues, au gré du porteur, sous forme de Titres au Porteur Identifiable (TPI) ou d'actions nominatives. Chaque action confère à son titulaire un droit de vote sur chacune des résolutions soumises aux actionnaires. Un droit de vote double est attaché à toutes les actions libérées existantes et détenues nominativement par le même actionnaire pendant un minimum de deux ans, ainsi

qu'à toutes les actions acquises ultérieurement par ce même actionnaire par l'exercice des droits attachés à ces actions nominatives.

Les variations sur l'exercice en cours et l'exercice précédent se présentent de la manière suivante :

(M€)	FY 23	FY 22
Nombre d'actions à l'ouverture	306,027,429	298,680,249
Augmentation de capital	76,506,857	
Exercice de stock-options		6,296,151
Exercice de Bons de Souscription d'Actions		1,051,029
Nombre d'actions à la clôture	382,534,286	306,027,429

DIVIDENDES

Le Groupe n'a effectué aucun paiement de dividendes au titre des trois derniers exercices.

ACTIONS PROPRES

A la date du présent Document, la Société détient 3 253 426 de ses propres actions (0,77% du capital).

PLANS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Plans d'options en cours	Plan N°23-1	Plan N°23-2	Plan N°23-3	Plan N°23-4	Plan N°24-1	Plan N°24-2
Date de l'Assemblée Générale	30 sept. 2014	30 sept. 2014	30 sept. 2014	30 sept. 2014	30 sept. 2016	30 sept. 2016
Date du Conseil d'Administration	9-May-14	26 juin 2015	4 janvier 2016	27 janvier 2016	12 juillet 2017	20 octobre 2017
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées	5,104,000	469,139	144,000	2,378,528	5,935,805	318,667
Dont aux membres du conseil d'Administration :						
Wade Rosen						
Point de départ d'exercice des options	9 mai 2015	28 juin 2016	3 janvier 2017	26 janvier 2017	12 juillet 2018	20 octobre 2018
Date d'expiration des options de souscription ou d'achat d'actions	29-Oct-22	31 août 2023	3 janvier 2024	31 mai 2024	11 juillet 2025	19 octobre 2025
Prix des options de souscription ou d'achat d'actions (en euros)	0.20 €	0.19 €	0.16 €	0.17 €	0.280 €	0.350 €
Modalités d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions	1/3 par an	1/3 par an	1/3 par an	1/3 par an	1/3 par an	1/3 par an
Options attribuées sur les périodes antérieures	4,575,000	469,139	144,000	2,378,528	5,935,805	950,000
Options annulées sur les périodes antérieures	(2,692)	(54,260)	(144,000)	(39,013)	(342,491)	(950,000)
Options exercées sur les périodes antérieures	(4,490,036)	(241,059)		(1,999,015)	(4,349,735)	
Options en circulation au 31 mars 2021	82,272	173,820	-	340,500	1,243,579	0
Options attribuées sur l'exercice fiscal 2021-2022						
Options exercées sur l'exercice fiscale 2021-2022	(82,272)	(137,753)		(55,000)	(1,038,340)	
Options annulées sur l'exercice fiscale 2021-2022						
Options en circulation au 31 mars 2022	0	36,067	0	285,500	205,239	0
Options attribuées sur l'exercice fiscal 2022-2023						
Options exercées sur l'exercice fiscale 2022-2023						
Options annulées sur l'exercice fiscale 2022-2023						
Options en circulation au 31 mars 2023	0	37,067	0	285,500	205,239	0

Plans d'options en cours	Plan N°24-3	Plan N°25-1	Plan N°25-2	Plan N°25-3	Plan N°26-1	Plan N°27-1
Date de l'Assemblée Générale	30 sept. 2016	29 sept. 2017	29 sept. 2017	29 sept. 2017	30 sept. 2019	30 nov. 2021
Date du Conseil d'Administration	15 janvier 2018	16 juillet 2018	16 juillet 2018	18 déc. 2018	14 juillet 2020	30 Nov. 2021
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées	2,300,000	5,935,805	316,667	370,000	3,725,000	2,000,000
Dont aux membres du conseil d'Administration :						
Wade Rosen						
Point de départ d'exercice des options	15 janvier 2019	16 juillet 2019	16 juillet 2019	18 déc. 2019	14 juillet 2021	30-Nov-22
Date d'expiration des options de souscription ou d'achat d'actions	14 janvier 2026	31 juillet 2026	31 juillet 2026	17 janvier 2027	13 juillet 2028	30-Nov-29
Prix des options de souscription ou d'achat d'actions (en euros)	0.458 €	0.377 €	0.977 €	0.284 €	0.2240 €	0.39900 €
Modalités d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions	1/3 par an	1/3 par an	1/3 par an	1/3 par an	1/4 par an	1/4 par an
Options attribuées sur les périodes antérieures	2,300,000	6,405,000	2,000,000	370,000	3,750,000	
Options annulées sur les périodes antérieures	(2,100,000)	(95,000)	(1,500,000)	(20,000)	(25,000)	
Options exercées sur les périodes antérieures		(494,444)		(59,583)		
Options en circulation au 31 mars 2021	200,000	5,815,556	500,000	290,417	3,725,000	-
Options attribuées sur l'exercice fiscal 2021-2022						2,000,000
Options exercées sur l'exercice fiscale 2021-2022	(200,000)	(4,480,040)		(250,000)		
Options annulées sur l'exercice fiscale 2021-2022					(2,100,000)	
Options en circulation au 31 mars 2022	-0	1,335,516	500,000	40,417	1,625,000	2,000,000
Options attribuées sur l'exercice fiscal 2022-2023						
Options exercées sur l'exercice fiscale 2022-2023						
Options annulées sur l'exercice fiscale 2022-2023					847,951	
Options en circulation au 31 mars 2023	-0	1,335,516	500,000	40,417	777,049	2,036,000

Plans d'options en cours	Plan N°27-1	Plan N°28-1	Plan N°28-2	Plan N°28-3
Date de l'Assemblée Générale	30 nov. 2021	30 nov. 2021	30 nov. 2021	27 sept. 2022
Date du Conseil d'Administration	30 Nov. 2021	10 juin 2022	8 juillet 2022	22 nov. 2022
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées	2,000,000	500,000	5,000,000	2,000,000
Dont aux membres du conseil d'Administration :				
Wade Rosen			4 000 000 (1)	
Point de départ d'exercice des options	30-Nov-22	10 juin 2023	8 juillet 2023	17 janvier 2024
Date d'expiration des options de souscription ou d'achat d'actions	30-Nov-29	10 juin 2023	10 juin 2023	17 janvier 2027
Prix des options de souscription ou d'achat d'actions (en euros)	0.39900 €	0.16150 €	0.14780 €	0.18820 €
Modalités d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions	1/4 par an	1/4 par an	1/4 par an	1/4 par an
Options attribuées sur les périodes antérieures				
Options annulées sur les périodes antérieures				
Options exercées sur les périodes antérieures				
Options en circulation au 31 mars 2021	-			
Options attribuées sur l'exercice fiscal 2021-2022	2,000,000			
Options exercées sur l'exercice fiscale 2021-2022				
Options annulées sur l'exercice fiscale 2021-2022				
Options en circulation au 31 mars 2022	2,000,000			
Options attribuées sur l'exercice fiscal 2022-2023		500,000	5,000,000	2,000,000
Options exercées sur l'exercice fiscale 2022-2023				
Options annulées sur l'exercice fiscale 2022-2023				
Options en circulation au 31 mars 2023	2,036,000	500,000	5,000,000	2,000,000

(1) 25% la première année, puis mensuellement sur trois ans jusqu'en 2026.

PLAN D'ACTIONS GRATUITES

plan d'attribution d'actions gratuites en cours	Plan n° 22-1	Plan n° 22-2
Date de l'Assemblée Générale	30-Nov-21	30-Nov-21
Date du Conseil d'Administration	10-Jun-22	10-Jun-22
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées	1 500 000	1 000 000
<i>Dont aux membres du conseil d'Administration :</i>		
<i>Wade Rosen</i>		1 000 000
Point de départ d'exercice des actions gratuites	10-Jun-23	10-Jun-23
Modalités d'exercice des actions gratuites	1/4 par an	1 an
Actions gratuites attribuées sur les périodes antérieures		
Actions gratuites annulées sur les périodes antérieures		
Actions gratuites exercées sur les périodes antérieures		
Actions gratuites en circulation au 31 mars 2021		
Actions gratuites attribuées sur l'exercice fiscal 2021-2022		
Actions gratuites exercées sur l'exercice fiscale 2021-2022		
Actions gratuites annulées sur l'exercice fiscale 2021-2022		
Actions gratuites en circulation au 31 mars 2022		
	0	0
Actions gratuites attribuées sur l'exercice fiscal 2022-2023	1 500 000	1 000 000
Actions gratuites exercées sur l'exercice fiscale 2022-2023		
Actions gratuites annulées sur l'exercice fiscale 2022-2023		
Actions gratuites en circulation au 30 juin 2022	1 500 000	1 000 000

BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Plan de BSA en cours	Plan n° 1
Date de l'Assemblée Générale	30-Nov-21
Date du Conseil d'Administration	1-Dec-21
Nombre total des bons de souscriptions d'actions attribuées	219 783
<i>Dont aux membres du conseil d'Administration :</i>	0
Point de départ d'exercice des bons de souscriptions d'actions	1-Jan-22
Date d'expiration de bons de souscriptions d'actions	1-Dec-29
Prix des bons de souscriptions d'actions (en euros)	0,4050 €
Modalités d'exercice des bons de souscriptions d'actions	1/7 par mois
BSA attribuées sur les périodes antérieures	
BSA annulées sur les périodes antérieures	
BSA exercées sur les périodes antérieures	
BSA en circulation au 31 mars 2021	
BSA attribuées sur l'exercice fiscal 2021-2022	
	219 783
BSA exercées sur l'exercice fiscale 2021-2022	
BSA annulées sur l'exercice fiscale 2021-2022	
BSA en circulation au 31 mars 2022	
	219 783
BSA en circulation au 30 juin 2022	
	219 783

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires ne sont pas significatifs.

NOTE 13 – PROVISIONS RISQUES ET CHARGES - COURANTES / NON-COURANTES

Les modifications concernant les provisions pour risques et charges sont présentées ci-dessous :

Provisions risques et charges (M€)	Au 1er avril 22	Dotations	Reprises	Au 31 mars 23
Provisions pour risques	0.9		(0.9)	0.0
Non-courant	0.9	-	(0.9)	0.0
Litiges	0.4		(0.4)	-
Courant	0.4	-	(0.4)	-
Total provisions	1.3	-	(1.3)	0.0

Au cours de l'année, une reprise sur provision de 0,9 M€ a été enregistrée compte tenu de l'issue favorable d'un cas de défense de propriété intellectuelle. En fin d'exercice, aucune provision pour risques et charges n'était enregistrée.

NOTE 14 – ENDETTEMENT**ENDETTEMENT PAR NATURE**

La dette financière du Groupe se décompose comme suit :

(M€)	FY23	FY 22
Prêts d'actionnaires	(7.3)	(5.0)
Financement FIG	(0.4)	
Non courant	(7.7)	(5.0)
Intérêts courus sur les prêts d'actionnaires	(0.2)	(0.1)
Courant	(0.2)	(0.1)
Dettes financières	(7.9)	(5.2)

Au 31 mars 2023, la dette financière représente 7,9 M€, et comprend principalement les prêts d'actionnaires pour un montant total de 7,3 M€. A la date de ce document, l'ensemble des prêts d'actionnaires ont été remboursés dans leur intégralité par compensation de créances dans le cadre de l'émission d'obligations convertibles réalisée le 1er juin 2023.

Le Groupe a conclu un accord avec FIG, membre de l'écosystème Republic, pour le développement de nouveaux jeux exploitant la propriété intellectuelle d'Atari. Selon cet accord, Atari a perçu un paiement de 413 k€ de FIG pour développer certains nouveaux jeux, avec partage des revenus, sur la base de la performance commerciale des jeux.

Au 31 mars 2023, cette dette est comptabilisée à sa valeur nominale, l'accord couvrant certains jeux en cours de développement et non encore commercialisés. Selon la norme IFRS 9, la juste valeur de la dette sera réévaluée au 30 septembre 2023, une fois la performance commerciale des jeux connue. Le Groupe procèdera alors à l'ajustement de la valeur de la dette, et pourrait enregistrer la différence au compte de résultat.

NOTE 15 – DETTES LOCATIVES COURANTES / NON-COURANTES

Le Groupe suit le principe de la norme IFRS 16 – Contrats de location. Celle-ci prévoit un principe unique de comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec constatation d'une dette correspondant à la somme des paiements futurs actualisés au taux de 3%. La maturité des dettes locatives se présente comme suit :

(M€)	FY 23	FY 22
Dettes locatives à mois d'un an	0.4	0.4
Dettes locatives entre 1 et 5 ans	1.0	1.3
Dettes locatives à plus de 5 ans	(0.0)	0.1
Dettes locatives	1.4	1.7

NOTE 16 – AUTRES PASSIFS - COURANTS / NON COURANTS

Les autres passifs se décomposent comme suit :

(M€)	FY 23	FY 22
Autres passifs non courants	0.7	0.7
Autres passifs non courants	0.7	0.7
Dettes fournisseurs	2.7	8.2
Dettes d'impôts exigibles	-	-
Autres passifs courants	4.6	4.5
Autres passifs courants	7.4	12.7

Les autres passifs non courants demeurent stables par rapport à l'exercice précédent et ne comprennent qu'une provision portant sur l'incertitude concernant l'utilisation des déficits fiscaux reportables aux Etats-Unis.

Les autres passifs courants diminuent d'environ 5,3 M€ sur la période, du fait de la diminution des dettes fournisseurs. Les autres passifs courants comprennent 2,4 M€ produits constatés d'avance correspondant aux ATRI Tokens comptabilisés, et environ 2,1 M€⁵ de dettes de personnels (salaires et taxes).

Les dettes fournisseurs comprenant aussi les royalties s'élèvent à 2,7 M€ contre 8,2 M€ en 2022. Cette diminution provient :

- De l'apurement de certains éléments de fonds de roulement, grâce aux produits de l'augmentation de capital et des prêts d'actionnaires ;
- Une diminution de 2,7 M€ d'une dette, négociée avec un fournisseur de composants hardware ;
- Un ajustement de 0,8 M€ sur des redevances de l'année précédente.

NOTE 17 – INFORMATION SECTORIELLE - CHIFFRE D'AFFAIRES

La norme IFRS 8 définit un secteur opérationnel comme un composant d'une entité :

- Qui a des activités commerciales dont il peut tirer des revenus et pour lesquelles il peut engager des dépenses (en ce compris des revenus et des dépenses liés à des opérations avec d'autres composants de la même entité) ;
- Dont les résultats opérationnels sont examinés régulièrement par le principal décideur opérationnel de l'entité, afin de prendre des décisions d'affectation des ressources au secteur et d'évaluer sa performance ;
- Et pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles.

Le Groupe est organisé autour de quatre lignes de métier : Jeux (Games), Hardware, License, et Web3.

⁵ Dettes relatives à la rémunération du Directeur Général pour les exercices 2022 et 2023, celles-ci étant payées postérieurement à la clôture de l'exercice.

L'activité d'Atari est appréhendée actuellement dans sa globalité, au sein d'un secteur opérationnel unique représentatif de son unité génératrice de trésorerie (UGT).

(M€)	FY 23	FY 22
Games	7.2	5.7
Hardware	0.7	3.1
Licensing	1.3	1.3
Web3	0.9	4.9
Total	10.1	15.0

Au 31 mars 2023, Atari a réalisé un chiffre d'affaires de 10,1 M€ contre 14,9 M€ pour l'exercice précédent. Cette baisse, de -32% à taux de change courant et de -39% à taux de change constant, reflète les nouvelles orientations stratégiques mises en œuvre par le Groupe pendant l'année, sur l'ensemble de ses lignes de métiers, ainsi que des éléments exceptionnels ayant contribué au chiffre d'affaires 2022 non répliqués en 2023.

NOTE 18 – CHARGES OPÉRATIONNELLES COURANTES

Atari présente son compte de résultat consolidé par fonction.

(M€)	FY 23	FY 22
Recherche et Développement	2.3	3.7
Amortissement	2.0	3.6
Stock Options	0.1	0.2
Frais de recherche et développement	4.4	7.5
Charges de personnel	0.7	1.2
Stock Options	0.0	0.0
Frais de marketing et vente	0.7	1.2
Frais généraux, charges de personnel et jetons de présence	7.8	5.0
Stock Options	0.6	0.5
Activités abandonnées	-	(0.3)
Frais généraux et administratifs	8.5	5.1
Autres produits (charges) d'exploitation	(0.4)	(0.0)
Autres produits (charges) d'exploitation	(0.4)	(0.0)

Frais de recherche et de développement – Les frais de recherche et de développement se sont élevés à 4,4M€ contre 7,5M€ l'exercice précédent, témoignant de l'effort d'investissement du Groupe dans le développement de nouveaux jeux premium, et une diminution des frais relatifs aux projets Hardware par rapport à la période précédente.

Frais de marketing et de vente - Les frais de marketing et de vente se sont élevés à 0,7M€, contre 1,2 M€ l'exercice précédent. Cette réduction significative en ligne avec l'effort du Groupe visant à améliorer la rentabilité de son activité Jeux et la diminution des frais de marketing pour la VCS.

Frais généraux et administratifs - Les frais généraux et administratifs représentent 8,5 M€, contre 5,1 M€ l'année précédente, et reflètent les coûts de transformation, notamment les frais juridiques et les charges de personnels consécutifs à la nouvelle organisation des équipes.

Autres produits (charges) d'exploitation - Les autres charges d'exploitation de 0,4 M€ comprennent notamment d'ajustements sur les montants des provisions.

NOTE 19 – AUTRES PRODUITS (CHARGES) OPÉRATIONNELS

(M€)	FY 23	FY 22
Autres produits	1.3	0.6
Autres charges	(3.8)	(21.4)
Autres produits (charges)	(2.5)	(20.7)

Les autres produits comprennent notamment un effet positif d'une reprise sur provision pour litiges d'un montant de 1,3 M€. Les autres charges comprennent une dépréciation de 1,9 M€ sur les stocks de VCS et composants, une dépréciation de 1,3 M€ sur les jeux, une dépréciation de 0,4 M€ sur certains actifs financiers et 0,1 M€ de dépréciation sur une portefeuille de crypto-monnaies.

NOTE 20 – RESULTAT FINANCIER NET

(M€)	FY 23	FY 22
Charge calculée IFRS 16 Dette sur loyers	(0.0)	(0.1)
Intérêts sur dettes	(0.3)	(0.1)
Intérêts sur créances	0.2	0.0
Coût de l'endettement financier	(0.2)	(0.2)
Résultat de change	(0.2)	0.1
Dépréciations sur titres non consolidés	0.4	(0.1)
Desactualisation créances long terme	0.2	0.2
Perte créances sur participations	(0.2)	(1.9)
Gain (perte) sur actifs digitaux	0.1	
Résultat cession titres non consolidés	0.2	(0.0)
Autres	(0.4)	0.1
Autres produits et charges financiers	0.1	(1.7)
Résultat financier net	(0.1)	(1.9)

Au 31 mars 2023, le coût de l'endettement financier ressort à -0,2 M€ comprenant les coûts calculés sur les dettes de location et le paiement des intérêts de la dette. Les autres produits et charges comprennent notamment la perte réalisée suite à la fin de l'ancienne joint venture Atari Chain pour -0,1 M€, des effets de change négatifs de -0,1 M€ et les intérêts financiers sur le prêt convertible Antstream pour +0,2 M€, un produit de 0,2 M€ sur la vente d'un nom de domaine et un produit de 0,1 M€ relatifs à certaines opérations de cryptomonnaies.

NOTE 21 – IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔTS

Compte tenu de ses résultats et de ses reports déficitaires, le Groupe n'a pas enregistré de charge d'impôt significative, au titre de la période close le 31 mars 2023.

La charge fiscale de 0,9 M€ correspond à l'ajustement du montant d'impôts différés actifs à 1,2 M€ pour l'année 2023 (contre 2,1 M€ pour l'année 2022).

ANALYSE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

Compte tenu de l'incertitude concernant le montant futur du résultat avant impôts, le management estime que les impôts différés actifs s'élèvent à 1,2 M€ contre 2,0 M€ pour l'exercice précédent, suite à un ajustement des estimations.

Au 31 mars 2023, les pertes fiscales reportables aux Etats-Unis s'élèvent à 286 M\$. Cependant, les pertes subies avant le 1^{er} janvier 2018 ne sont reportables que pendant 20 ans, alors que celles subies après le 1^{er} janvier 2018 peuvent être reportées indéfiniment, et sont limitées à 80% du revenu imposable de l'année. 240 M\$ de pertes fiscales reportables vont donc expirer, dont environ 13 M\$ au cours de l'exercice 2024 et environ 44% dans les 5 prochaines années.

Les pertes fiscales reportables du Groupe en France sont d'environ 740 M€. L'utilisation de ces pertes fiscales est très incertaine compte tenu de l'absence de contribution des entités françaises aux opérations du Groupe, et des restrictions quant à leur utilisation.

NOTE 22 – ACTIVITÉS NON POURSUIVIES

RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES

Pour l'exercice 2023, il n'y a pas eu d'activités abandonnées.

Pour l'exercice 2021-2022, les activités suivantes ont été abandonnées : la décision d'abandonner les activités de casino des filiales africaines et de les fermer a été prise au cours de l'exercice, les actifs et passifs correspondants ont été présentés conformément aux exigences de la norme IFRS 5.

ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs et passifs destinés à la vente au 31 mars 2023 correspondent aux éléments restants sur les sociétés africaines en cours de fermeture conformément aux exigences de la norme IFRS 5

NOTE 23 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNES

Aucun engagement donné au 31 mars 2023.

ENGAGEMENTS REÇUS

Aucun engagement reçu au 31 mars 2023.

NOTE 24 – GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

La gestion des risques est assurée par la société Holding selon le contexte des marchés financiers et en fonction des procédures établies par la direction. Le cas échéant, les opérations de change sont effectuées, en fonction des lois locales et des possibilités d'accès aux marchés financiers. Les filiales peuvent contracter directement avec des banques locales sous la surveillance de la société Holding et en accord avec les procédures et la politique du Groupe.

RISQUES LIÉS AU CHANGE

Le Groupe n'a pas mis en place une politique de couverture de change sur ses opérations commerciales.

Toutefois, les comptes consolidés du Groupe étant présentés en euros, les actifs, passifs, produits et charges enregistrés dans des devises autres que l'euro doivent donc être convertis en euros au taux de change applicable pour être inclus dans les comptes consolidés du Groupe. Le risque de conversion le plus critique concerne le chiffre

d'affaires et le résultat des filiales qui enregistrent leurs transactions en dollars US ainsi que les actifs incorporels et écarts d'acquisition du Groupe en USD.

Une variation défavorable de la parité euro / dollar n'aurait pas de conséquence significative sur la position globale en devise. A titre indicatif, une variation de 1% défavorable du dollar par rapport à l'euro entraînerait, sur la base des comptes clos au 31 mars 2023 :

- Une variation de -0,1M€ sur le chiffre d'affaires consolidé ;
- Une variation non-significative du résultat net consolidé du Groupe.

RISQUE DE TAUX

Au cours de l'exercice 2023, Atari a conclu de nouveaux prêts d'actionnaires auprès d'IRATA LLC, à taux fixe. A la date de ce document, l'ensemble des prêts d'actionnaires ont été remboursés, par compensation de créances. L'endettement actuel comprend essentiellement les obligations convertibles à taux fixe de 6,5%.

RISQUE DE CREDIT

Le lecteur est invité à se reporter au facteur de risque de la section 5.2 "Risques liés à l'activité du Groupe et son organisation" relatif au crédit et au risque de contrepartie du Document d'enregistrement universel.

Les créances long terme au 31 mars 2023 s'élèvent à 6,6 M€.

RISQUE DE LIQUIDITE

Le lecteur est invité à se reporter à la Note 5.1 du présent rapport financier annuel relatif à l'application du principe de continuité d'exploitation.

NOTE 25 – PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite. La part à moins d'un an d'une provision est enregistrée en courant, le solde en non courant.

A la connaissance de la Société, il n'a été engagé aucune poursuite de la part d'un gouvernement, aucune procédure judiciaire ou d'arbitrage, en ce compris toute procédure ou menace de procédure, qui pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière du Groupe et sa rentabilité ou a eu un tel impact au cours des douze derniers mois.

NOTE 26 – OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les parties liées du Groupe comprennent les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable, les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les coentreprises du Groupe, les mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs du Groupe, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable. Les opérations réalisées avec les filiales sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle sont éliminées au sein des comptes consolidés.

La société mère Atari SA facture au Groupe des prestations de services de holding, des prestations administratives, des intérêts sur avances de trésorerie. Atari Inc refacture également aux États-Unis des prestations administratives.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément à l'article L. 225-37-4, 2 du Code de commerce Français, le rapport sur le gouvernement d'entreprise doit comprendre, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions conclues, directement ou indirectement, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires détenant plus de 10% des droits de vote d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par le premier au sens de l'article L. 233-3.

Les conventions réglementées intervenues ou continuées au cours de l'exercice sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article L.225-40 du Code de Commerce.

Les conventions intervenues ou continuées lors de l'exercice sont décrites ci-après :

Contrat de prestations de services

- Contrat de prestations de services et de licence de marque entre Atari SA et Atari Chain Ltd, dont le Directeur Général Frédéric Chesnais était également Directeur Général d'Atari SA à la date de la signature de la convention. Contrat en date du 27 février 2020, complété par un contrat en date du 1er mars 2020. Ce contrat a pris fin le 18 avril 2022 ;

Prêts d'actionnaires IRATA

- Le 17 janvier 2022, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 1,5M\$, à un taux de 8% par an⁶.
- Le 11 novembre 2022, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaire à Atari SA pour un montant total de 2,4 M€, à un taux de 8,75% par an.
- Le 28 février 2023, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaire à Atari SA pour un montant total de 2,6 M€, à un taux de 8,75% par an
- Le 31 mars 2023, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaire à Atari SA pour un montant total de 5 M€, à un taux de 8,75% par an.
- Le 5 mai 2023, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaire à Atari Inc. pour un montant total de 4,5 M\$, à un taux de 8,75%, sur une maturité de deux mois, pour le financement relais de la composante numéraire de l'acquisition de Night Dive.

Il est précisé que chacun des prêts d'actionnaire mentionné ci-dessus contient une clause d'exigibilité anticipée par compensation de créance en cas de souscription par Irata à une émission de valeurs mobilières donnant accès au capital. Le remboursement des prêts d'actionnaire Irata a été effectué par compensation avec la souscription d'Irata à l'obligation convertible pour un montant de 16 333 740,68 euros.

Contrats conclus dans le cadre de l'Acquisition

- Le 22 mars 2023, la Société a conclu un contrat de cession d'actions avec Night Dive, en vertu duquel Atari a complété l'Acquisition de Night Dive.
- Le 3 mai 2023, la Société a conclu un traité d'apport avec les actionnaires de Night Dive (dont Wade Rosen) dans le cadre de l'Acquisition, en vertu duquel les actionnaires transféreront 1 912 500 actions Night Dive à Atari.

Contrat conclu dans le cadre de l'émission des obligations convertibles

- Le 23 mai 2023, Irata s'est irrévocablement engagée à souscrire à l'Offre (l'« Engagement de Souscription ») durant le délai de priorité de l'émission envisagée des Obligations Convertibles, à titre irréductible, à hauteur de sa quote-part dans le capital de la Société (soit un nombre total de 55.460.000 Obligations Convertibles) et à titre réductible, à hauteur du solde du montant total de l'Offre non souscrit par elle à titre irréductible, soit jusqu'à un montant total maximum (prime d'émission incluse) de 21.861.000 euros (soit jusqu'à 144.540.000 Obligations Convertibles). Par ailleurs, dans l'hypothèse seulement où à l'issue de la période de souscription de l'offre au public, les souscriptions ne représenteraient pas 100% du montant de l'Offre, Irata s'est engagée irrévocablement et inconditionnellement à souscrire aux Obligations Convertibles, qui n'auront pas été intégralement libérées par les souscripteurs permettant d'atteindre ce seuil de 100% du montant en principal de la présente offre d'obligations convertibles, un nombre d'Obligations Convertibles permettant d'atteindre ce seuil de 100% du montant de la présente émission d'obligations convertibles, soit jusqu'à un maximum de 200.00.000 Obligations Convertibles pour un montant de 30 millions d'euros. Le montant de l'Engagement de Souscription sera payé, en priorité, par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles qu'Irata détient sur la Société au titre de tous les prêts d'actionnaires précédemment accordés, pour un montant total de 16.333.740,68 euros et le solde en espèces.

Les conventions réglementées ci-dessus seront soumises à l'approbation de la prochaine assemblée générale annuelle.

Rémunération du Président-Directeur Général

Le tableau ci-après intègre, les rémunérations et les avantages de toutes natures alloués et versés à Monsieur Wade Rosen en lien avec son mandat, par la Société et par les sociétés contrôlées aux États-Unis, au sens de l'article L233-16 du Code de Commerce.

⁶ Cet emprunt a été partiellement remboursé par compensation de créances dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en avril 2022, le montant résiduel étant de 369 K\$

Wade ROSEN	Exercice 2023		Exercice 2022	
	Montant dû ⁷	Montant versé ⁸	Montant dû	Montant versé
Rémunération fixe ⁹	558 000 \$	-	558 000 \$	-
Jetons de présence	20 000 €	20 000 €	20 000 €	30 000 €
Rémunération au titre du mandat de Président du Conseil ¹⁰	60 000 €	60 000 €	60 000 €	-
Stock-options	82 442 €	-	-	-
Actions gratuites	98 400 €	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-

Le 6 avril 2021, M. Wade Rosen a pris les fonctions de Directeur général du Groupe, en complément de son mandat de Président du Conseil d'administration qu'il occupe depuis le 3 avril 2020. M. Wade Rosen a choisi de renoncer à toute prestation de couverture des risques de santé, de décès et d'invalidité. M. Wade Rosen prend à sa charge tous ses frais de sécurité sociale et de retraite ainsi que toutes autres cotisations salariales ou patronales aux États-Unis, sur la base des montants qui lui sont versés par les sociétés américaines.

ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES AU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Date du CA	Plan	Nombre d'actions	Date d'acquisition	Conditions de performance
10 juin 2022	2022-2	600 000	10 juin 2023	<ul style="list-style-type: none"> 600 000 actions un an après la date d'attribution, avec une période de conservation d'un an ;

STOCK OPTIONS ATTRIBUÉES AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Date du CA	Plan	Nombre d'actions	Date finale d'acquisition	Conditions
8 juillet 2022	28-2	4 000 000	08 juillet 2026	<ul style="list-style-type: none"> 25% la première année, puis mensuellement jusqu'en 2026

⁷ Pour l'exercice en cours

⁸ Au cours de l'exercice (y compris au titre de l'exercice précédent)

⁹ Ce montant est payé en US\$ et aux États-Unis. M. Rosen ne bénéficie d'aucune indemnité de départ en cas de cessation de ses fonctions en tant que Directeur général ou de producteur.

¹⁰ Le Conseil d'administration du 15 octobre 2021, sur recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé d'attribuer au titre des fonctions de Président du Conseil d'administration, une rémunération mensuelle de 5 000 euros bruts pour la société Atari SA.

AUTRES AVANTAGES ATTRIBUÉS

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation de mandat	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Wade Rosen	Oui	Non	Non	Non

Rémunération des administrateurs

Le montant maximal de l'enveloppe de la rémunération à répartir entre les administrateurs est voté par l'Assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'administration au regard des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations.

	Ex. 2023		Exercice 2022	
	Montant dû	Montant versé	Montant dû	Montant versé
Kelly Bianucci	40 000 €	30 000 €	30 000€	-
Jessica Tams	30 000 €	-	-	-
Alyssa Padia Walles¹¹	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Alexandre Zyngier¹²	58 716 €	58 716 €	56 586 €	56 586 €
TOTAL	128 716 €	127 024 €	126 586 €	116 586 €

NOTE 27- FAITS MARQUANTS POST CLÔTURE**AVRIL 2023 - Collaboration entre Porsche Cars Australia et Atari**

Porsche Cars Australia a récemment lancé une campagne mettant en scène deux voitures de sport électriques Porsche Taycan jouant une version intense, à grande vitesse, de Pong, un classique d'Atari des années 1970. Parallèlement à cette vidéo, Porsche Cars Australia a également créé Taycan Arcade, un jeu interactif en ligne inspiré de Pong.

AVRIL 2023 - Atari annonce l'acquisition de plus de 100 titres PC et console des années 80 et 90

La collection comprend des jeux notables des séries Bubsy, Hardball, Demolition Racer, ainsi que les séries 1942 : Pacific Air War, F-117A et F-14. Atari cherchera à étendre la distribution numérique et physique des titres classiques, à créer de nouveaux jeux basés sur la propriété intellectuelle et à explorer des collaborations en matière de marques et de produits dérivés. Atari a également acquis les marques Accolade et GTI. Accolade a été un développeur et éditeur de jeux vidéo très reconnu aux États-Unis de 1984 à 2000.

AVRIL 2023 - Atari annonce une mise à jour concernant son statut de cotation sur les marchés de gré à gré aux États-Unis d'Amérique

Après examen des nouvelles règles et réglementations adoptées aux États-Unis d'Amérique et des conditions de cotation sur les marchés OTC, Atari SA a annoncé le 26 avril 2023 qu'elle a reçu l'approbation de l'OTC Markets Group sur sa demande de

¹¹ Madame Alyssa Padia Walles a démissionné de son mandat d'administratrice le 10 mai 2022

¹² Rémunération annuelle perçue par Alexandre Zyngier au titre de son contrat de travail aux États-Unis avec Atari Inc, pour l'exercice des fonctions de « Project Manager »

transfert sur le marché OTC Pink Current, avec effet au 26 avril 2023. Atari est désormais à jour des enregistrements obligatoires requis. Les actions d'Atari sont cotées sur les marchés OTC américains depuis octobre 2018 sous le ticker PONGF.

MAI 2023 – Atari Announces l'acquisition des titres et des marques déposées de M Network Atari 2600

Atari a annoncé l'acquisition de plus d'une douzaine de jeux Atari 2600 publiés à l'origine sous le label M Network. La collection comprend des jeux iconiques : Armor Ambush, Astroblast, Frogs And Flies, Space Attack et Star Strike. Atari entend développer la distribution digitale et physique des titres classiques, créer de nouveaux jeux basés sur les propriétés intellectuelles et explorer des collaborations en matière de marques et de produits dérivés. Atari a également acquis les droits correspondants à la marque M Network. M Network était une division de jeux vidéo au sein de Mattel qui produisait des jeux pour le système de jeux vidéo Atari 2600 dans les années 1980. L'acquisition de M Network est la troisième extension du catalogue de jeux classiques d'Atari annoncée en 2023.

MAI 2023 - Atari a finalisé l'acquisition de Nightdive Studios

Atari annonce la réalisation de l'acquisition annoncée le 22 mars 2023, de Night Dive, une société de développement et d'édition de jeux vidéo basée à Vancouver, dans l'État de Washington, aux États-Unis et régie selon les lois de cet État. Le prix d'achat de Nightdive se compose (i) d'un montant initial de 9,5 millions de dollars payé en numéraire pour 4,5 millions de dollars (4,1 M€) et en actions nouvelles Atari pour 5,0 millions de dollars (4,55 M€), ainsi que (ii) d'un complément de prix d'un montant maximal de 10 millions de dollars, en numéraire au cours des trois prochaines années, en fonction des performances futures de Nightdive.

MAI 2023 - Lancement de Mr Run and Jump

Atari annonce le lancement pour le courant de l'année 2023 du jeu de plateforme Mr Run and Jump. Le jeu sera disponible sur PlayStation, Xbox, Switch, Steam, Epic Stores et sur l'Atari VCS.

MAI 2023 - Émission d'obligations convertibles

Atari annonce le lancement d'une offre d'obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles à échéance le 31 juillet 2026, pour un montant nominal de 30 millions d'euros avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public en France et avec délai de priorité à titre réductible et irréductible des actionnaires, au prix de 0,15 euro par obligation. L'offre fait l'objet d'un engagement de souscription d'Irata LLC portant sur la totalité de l'Offre.

JUIN 2023 - Succès de l'émission d'obligations convertibles

Atari annonce le succès de son offre d'obligations seniors en actions ordinaires nouvelles à échéance le 31 juillet 2026, pour un montant nominal de 30 millions d'euros avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Irata a souscrit à un montant, correspondant à 97,58 % du montant total de l'offre (environ 16,3 M€ par compensation de créances et 12,9 M€ en espèces).

JUILLET 2023 - Collaboration stratégique avec Playmaji Inc.

Atari annonce une collaboration stratégique avec Playmaji, Inc, basée à Los Angeles, la société conceptrice de la console de jeux Polymega. La collaboration comprend des initiatives stratégiques mettant à disposition les jeux Atari sur les systèmes de jeux Polymega, et une intégration entre Polymega et la VCS. Cette collaboration s'accompagne d'une prise de participation minoritaire d'Atari au capital de Playmaji.

NOTE 28 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires au titre des exercices clos au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022 au titre du contrôle légal des comptes annuels ainsi qu'au contrôle des comptes consolidés sont ci-dessous.

Montants en K€	Exercice 2023			
	Deloitte	%	Exponens	%
Commissariat aux comptes (certification, examen des comptes individuels et consolidés)				
- ATARI SA	81	32.2%	-	-
- Filiales intégrées globalement	80	31.8%	-	-
Services autres que la certification des comptes				
- ATARI SA	90	36.0%	10	100.0%
- Filiales intégrées globalement	-	0.0%	-	-
TOTAL	250	100.0%	10	100.0%

Montants en K€	Exercice 2022					
	Deloitte	%	Exponens	%	Patrick Soussana Audit	%
Commissariat aux comptes (certification, examen des comptes individuels et consolidés)						
- ATARI SA	81	50.3%	43	62.0%	-	0.0%
- Filiales intégrées globalement	80	49.7%	26	38.0%	5	100.0%
Services autres que la certification des comptes						
- ATARI SA	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
- Filiales intégrées globalement	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TOTAL	160	100.0%	69	100.0%	5	100.0%

(1) Services autres que la certification des comptes au cours de l'exercice 2023 (revue de prospectus dans le contexte de l'augmentation de capital d'avril 2022).

2. ETATS FINANCIERS D'ATARI SA

2.1. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Atari S.A. pour l'exercice clos au 31 mars 2023

À l'assemblée générale de la société ATARI

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ATARI relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne l'évaluation des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 31 juillet 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Benoit PIMONT

2.2. Comptes annuels Atari S.A

Atari SA est une Société anonyme de droit français dont le siège social est situé au 25 rue Godot de Mauroy 75009 Paris – France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 699 106.

Les comptes sociaux au 31 mars 2023 ont été approuvés par le Conseil d'administration en date du 31 juillet 2023 et seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale. La Société est cotée sur Euronext Growth Paris.

BILAN

ACTIF (K€)		FY 23	FY 22
Immobilisations incorporelles	Note 3	-	-
Immobilisations corporelles	Note 3	1	3
Immobilisations financières	Note 4	16 078	77 767
Actif immobilisé		16 079	77 770
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances Clients et comptes rattachés	Note 5	256	793
Autres créances	Note 6	260	166
Instruments financiers à terme et jetons détenus	Note 7	290	859
Disponibilités et valeurs mobilières de placement		639	132
Actif circulant		1 444	1 949
Comptes de régularisation	Note 8	1 119	563
Total actif		18 642	80 282

PASSIF (K€)		FY 23	FY 22
Capital		3 825	3 060
Primes d'émission, fusion, apports		32 652	21 430
Réserve légale		946	946
Report à Nouveau		42 202	47 381
Résultat de l'exercice		(75 886)	(5 179)
Capitaux propres	Note 9	3 739	67 638
Provisions pour risques et charges	Note 10	775	1 026
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissts de crédit			
Emprunts & dettes financières diverses	Note 11	8 447	5 670
Fournisseurs & comptes rattachés	Note 12	900	959
Dettes d'exploitation	Note 13	479	751
Dettes		9 826	7 380
Comptes de régularisation	Note 8	4 301	4 239
Total passif		18 642	80 282

COMPTE DE RÉSULTAT

(K€)		FY 23	FY 22
Chiffre d'affaires		535	486
Autres produits		110	310
Reprise amortissements, provisions & transferts de charges		507	-
PRODUITS D'EXPLOITATION	<i>Note 14</i>	1 151	797
Achats de marchandises			
Autres achats et charges externes	<i>Note 15</i>	(1 692)	(1 905)
Impôts et taxes		(19)	(19)
Charges de personnel	<i>Note 16</i>	(1 019)	(852)
Autres charges	<i>Note 17</i>	(216)	(159)
Dotation aux amortissements et provisions	<i>Note 18</i>	(1 258)	(351)
CHARGES D'EXPLOITATION		(4 205)	(3 285)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(3 054)	(2 489)
Produits financiers		1 762	3 673
Charges financières		(74 502)	(6 475)
RESULTAT FINANCIER	<i>Note 19</i>	(72 740)	(2 802)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		(75 794)	(5 291)
Produits exceptionnels		34	118
Charges exceptionnelles		(127)	(6)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	<i>Note 20</i>	(92)	112
Impôt sur les bénéfices	<i>Note 21</i>		
RESULTAT DE L'EXERCICE		(75 886)	(5 179)

1.1.1. Notes

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022 ont une durée de 12 mois.

NOTE 1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2023

- Succès de l'augmentation de capital de 12,5 M€ - Avril 2022

Atari annonce le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription annoncée le 15 mars 2022 pour un montant total de 12,5 M€.

- Projet de création d'un nouveau token et fin de la Joint Venture - Avril 2022

Atari annonce la fin de l'ensemble des accords de licence avec ICICB Group et ses filiales (« ICICB »). Les accords de licence entre Atari et ICICB, y compris la licence Atari Chain (« Joint Venture ») ainsi que les licences relatives aux hôtels et casinos prennent fin au 18 avril 2022.

- **Approbation de l'Assemblée générale sur le projet de transfert de cotation sur Euronext Growth - Avril 2022**

L'Assemblée générale ordinaire d'Atari, a approuvé le projet de transfert de cotation de ses titres du marché réglementé Euronext Paris (Compartment C), vers Euronext Growth Paris.

- **Transfert effectif de la cotation sur Euronext Growth Paris - Juin 2022**

A la suite de l'approbation de sa demande d'admission par le Comité des Admissions d'Euronext, Atari annonce que le transfert de la cotation de ses titres sur le marché Euronext Growth Paris a été réalisée le 30 juin 2022.

- **Projet d'offre publique par IRATA LLC visant les actions Atari SA - Septembre 2022**

Le 26 septembre, Atari, Wade Rosen et Irata LLC ont annoncé un accord en vue du dépôt par Irata LLC d'un projet d'offre publique d'achat visant les actions Atari au prix de 0,19€ par action Atari S.A.

- **Information sur le nouveau projet de token - Février 2023**

Concernant le projet de nouveau token précédemment annoncé par Atari SA, Atari a pris connaissance des questionnements relatifs au calendrier de lancement de son nouveau token, qui vise à soutenir le développement de son écosystème. Compte tenu de l'environnement de marché actuel entourant les crypto-monnaies, Atari SA entend poursuivre un examen et analyse plus approfondis du nouveau projet de token et de ses caractéristiques. Le nouveau token proposé ne sera pas identique au token ATRI précédemment émis.

- **Acquisition de Nightdive Studios et émission d'obligations convertibles - Mars 2023**

Atari a annoncé avoir signé un accord en vue d'acquérir 100% de Night Dive Studios Inc., une société de développement et d'édition de jeux vidéo, basée à Vancouver, dans l'État de Washington, aux États-Unis.

Atari a également annoncé son intention d'émettre des obligations convertibles en actions nouvelles Atari pour un montant de 30 millions d'euros afin de répondre à ses besoins en trésorerie dans le cadre de la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie de croissance et du refinancement de sa dette.

SUBSEQUENT EVENTS

- **Atari annonce une mise à jour concernant son statut de cotation sur les marchés de gré à gré aux États-Unis d'Amérique - Avril 2023**

Après examen des nouvelles règles et réglementations adoptées aux États-Unis d'Amérique et des conditions de cotation sur les marchés OTC, Atari SA a annoncé le 26 avril 2023 qu'elle a reçu l'approbation de l'OTC Markets Group sur sa demande de transfert sur le marché OTC Pink Current, avec effet au 26 avril 2023. Atari est désormais à jour des enregistrements obligatoires requis.

- **Atari a finalisé l'acquisition de Nightdive Studios - Mai 2023**

Atari annonce la réalisation de l'acquisition annoncée le 22 mars 2023, de Night Dive, une société de développement et d'édition de jeux vidéo basée à Vancouver, dans l'état de Washington, aux États-Unis et régie selon les lois de cet État. Le prix d'achat de Nightdive se compose (i) d'un montant initial de 9,5 millions de dollars payé en numéraire pour 4,5 millions de dollars (4,1 M€) et en actions nouvelles Atari pour 5,0 millions de dollars (4,55 M€), ainsi que (ii) d'un complément de prix d'un montant maximal de 10 millions de dollars, en numéraire au cours des trois prochaines années, en fonction des performances futures de Nightdive.

- **Emission d'obligations convertibles - Mai 2023**

Atari annonce le lancement d'une offre d'obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles à échéance le 31 juillet 2026, pour un montant nominal de 30 millions d'euros avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public en France et avec délai de priorité à titre réductible et irréductible des actionnaires, au prix de 0,15 euro par obligation.

- **Succès de l'émission d'obligations convertibles - Juin 2023**

Atari annonce le succès de son offre d'obligations seniors en actions ordinaires nouvelles à échéance le 31 juillet 2026, pour un montant nominal de 30 millions d'euros avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Irata a souscrit à un montant, correspondant à 97,58 % du montant total de l'offre (environ 16,3 M€ par compensation de créances et 12,9 M€ en espèces).

NOTE 2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la société Atari SA sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Ils respectent en particulier les dispositions du Règlement 2016-07 et 2020-05 de l'Autorité des Normes Comptables. Et notamment dans le respect des principes de prudence, de régularité, de sincérité, de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et d'indépendance des exercices.

PRINCIPES COMPTABLES

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Principe de continuité d'exploitation

Au 31 mars 2023, le résultat net d'Atari ressort en perte de 9,5 M€ (contre une perte de 23,8 M€ à l'exercice précédent). Les capitaux propres s'élèvent à 7,8 M€ contre 4,4 M€ pour l'exercice précédent. La dette nette est de -6,2M€ contre une dette nette de 4,6 M€ l'exercice précédent, et comprend une position de trésorerie de 1,7 M€ et 7,9 M€ de dette financière.

La Société a procédé à une revue de son risque de liquidité sur la base de prévisions établies pour ses quatre lignes de métiers : Jeux, Hardware, Licence et Web3, hors recours à des financements externes. Sur la base de ces hypothèses, la Société considère qu'elle dispose des liquidités suffisantes pour faire face à ses obligations et poursuivre ses activités, sur les douze prochains mois. Ceci s'entend hors éventuelle opération de croissance externe.

La Groupe bénéficie de la flexibilité procurée par les fonds levés dans le cadre de l'émission d'obligations convertibles réalisée en juin 2023 pour un montant total de 30 M€ (dont 16,3 M€ par compensation de créances et 12,9 M€ en numéraire).

Immobilisations incorporelles et corporelles - Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). La durée d'amortissement est fonction de la nature des immobilisations :

- Logiciels : 1 à 3 ans
- Matériels et outillages : 1 à 4 ans

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le système linéaire.

Immobilisations financières – La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition de ces titres, y compris les coûts directement attribuables à l'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif. La valeur recouvrable est appréciée sur la base de différents critères, dont ceux retenus lors de la prise de participation (notamment critère de multiples boursiers), la valeur de marché, les perspectives de rentabilité reposant sur les prévisions de flux de trésorerie actualisés et les capitaux propres réévalués. Le cas échéant, lorsque la valeur recouvrable est négative, en complément de la dépréciation des titres, les autres actifs détenus sont dépréciés et, si nécessaire, une provision pour risques est constituée.

Créances – Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptable.

Atari Token - Atari SA détient 214 millions Atri Tokens. Aucune transaction sur les tokens ATRI n'a eu lieu au cours de l'exercice 2023. Les Atari Tokens ne sont valorisés que lorsqu'ils donnent lieu à une vente ou une allocation. Conformément aux dispositions du Règlement 2020-05 de l'Autorité des Normes Comptables Française, les tokens détenus par Atari SA sont enregistrés en « Instruments de trésorerie et Jetons détenus » en actif circulant.

En l'absence de développement et de nouveaux cas d'utilisation, les tokens restent, comme pour l'exercice précédent, comptabilisés comme des instruments de trésorerie. Les montants perçus dans le cadre de ces services sont comptabilisés en produits différés.

Opérations en devises - Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Options de souscription d'actions - Les options de souscription d'actions sont comptabilisées lors de la levée des options en tant qu'augmentation de capital pour un montant correspondant au prix de souscription versé par leurs détenteurs. L'écart entre le prix de souscription et la valeur nominale de l'action constitue, le cas échéant, une prime d'émission.

Provisions – Une provision est constituée dès lors que : i) Atari SA a une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'un événement passé ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, iii) une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Lorsque Atari SA s'attend à ce que l'impact d'une provision soit neutralisé, un actif distinct est comptabilisé lorsque cela est pratiquement certain. Si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs à un taux qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque l'actualisation est utilisée, la variation de la provision due à la valeur temporelle de l'argent est comptabilisée dans les lignes "Produits financiers" ou "Charges financières" du compte de résultat.

Intégration fiscale – Atari SA est la société tête du Groupe d'intégration fiscale composé d'Atari SA et Atari Partners Atari SA et Atari Partners SAS ont opté pour le régime de l'intégration fiscale. Aux termes de la convention conclue, chaque filiale calcule sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration. L'économie d'impôt résultant de l'utilisation des déficits fiscaux des filiales intégrées est immédiatement comptabilisée en résultat par Atari et ne fait l'objet d'aucun reversement ultérieur en trésorerie. Lorsque les filiales redeviennent bénéficiaires, Atari supporte le cas échéant une charge d'impôt supplémentaire à raison des déficits de ses filiales qu'elle a déjà déduits.

Recours aux estimations – La préparation des comptes sociaux, conformément aux principes comptables généralement admis, nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la direction de la société et affectant les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les montants d'actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe ainsi que les montants des charges et produits du compte de résultat et les prévisions de trésorerie qui sous-tendent le principe de continuité d'exploitation. Il est possible que les montants définitifs soient différents des estimations et hypothèses retenues. Il existe toujours une incertitude inhérente à la réalisation des objectifs, du budget d'exploitation et du plan de financement, et la non-réalisation des hypothèses peut avoir une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs de la société.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(K€)	FY 22	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	FY 23
Logiciels	1			1
Total valeur brute	1	-	-	1
Total amortissements	(1)	-	-	(1)
Valeur nette immobilisations incorporelles	-	-	-	-

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(K€)	FY 22	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	FY 23
Matériel, Mobilier de bureau	7		2	5
Total valeur brute	7	-	2	5
Total amortissements	(4)	2	(2)	(4)
Valeur nette immobilisations corporelles	3	2	-	1

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(K€)	FY 22	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	Impact change	FY 23
Titres de participation	804 190				804 190
Créances rattachées à des participations	35 190	12 914	(2 692)	22	45 434
Intérêts courus sur créances rattachées	195	199	(195)		199
Prêt Atari Partners	6 451	262			6 713
Prêt Antstream	3 153	165		61	3 379
Autres immobilisations financières	17				17
Total valeur brute	849 196	13 541	(2 887)	83	859 934
Total provisions	(771 429)	(73 004)	578	-	(843 855)
Total valeur nette	77 767	(59 463)	(2 309)	83	16 078

La valeur des titres de participation de 804,190 K€ reste inchangée au 31 mars 2023. La variation des créances sur les filiales correspond principalement à l'évolution des avances accordées par Atari SA aux entités américaines du Groupe et à l'annulation des créances des filiales africaines fermées au cours de l'exercice 2022. La variation des intérêts courus sur les créances correspond principalement aux intérêts courus sur les prêts. Elle comprend les intérêts courus du prêt Atari Partners et du prêt convertible à Antstream (converti en actions ordinaires postérieurement à la fin de l'exercice fiscal).

Le « Prêt Atari Partners » correspond à la valeur de rachat par Atari SA de l'ancien « Prêt Alden » plus la capitalisation des intérêts annuels.

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(K€)	FY 22	Dotations	Reprises	Impact change	FY 23
Titres de participation	757 025	43 688			800 713
Créances rattachées à des participations	7 788	28 885	(413)		36 260
Intérêts courus sur créances rattachées	165	168	(165)		168
Prêt Atari Partners	6 451	262			6 713
Prêt Antstream					
Autres immobilisations financières					
Total provisions	771 429	73 004	(578)	-	843 855

La variation nette des provisions pour créances rattachées sur les filiales et les associés de 72.426K€ reflète :

- Une augmentation des provisions pour Atari VCS (2.697 K€), Atari Casino (6 K€) et Atari sur les filiales africaines (16 K€) et sur les sociétés américaines (43.688 K€).
- Une annulation des provisions sur les créances accordées à Atari Ireland (79 K€), aux filiales africaines (86 K€), d'Atari Partners (64 K€) et Atari Chain Ltd (75 K€).
- Une diminution de la provision sur Atari Japan de 194 K€.
- Une augmentation de la provision pour les créances d'Atari Partners pour 262 K€.
- La provision pour intérêts courus sur les créances rattachées correspond à la reprise de la provision de l'année dernière et à la comptabilisation d'une nouvelle provision de 168 K€.
- En raison de la situation nette négative d'Atari Partners, une provision supplémentaire a été enregistrée couvrant les intérêts d'Atari Partners pour 262 K€.

NOTE 5 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

(K€)	FY 22-23			FY 21-22
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Hors Groupe	-		-	-
Groupe	1 335	(1 171)	164	666
Factures à établir	92		92	126
Total valeur nette	1 427	(1 171)	256	793

Les créances Groupe concernent les frais de gestion facturés à Atari Partners et les « management fees » à Atari Inc, à Atari Games Corp et à Atari Interactive. Les factures à établir correspondent à une facturation des honoraires d'audit à établir aux filiales.

NOTE 6 - AUTRES CRÉANCES

(K€)	FY 23	FY 22
Etat, Impôt sur les bénéfices	11	11
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	216	155
Autres créances	33	-
Total autres créances	260	166

L'ensemble de ces créances présente une échéance à moins d'un an.

NOTE 7 - INSTRUMENTS FINANCIERS ET JETONS DÉTENUS

(K€)	FY 23	FY 22
Atari Tokens	202	318
Other Tokens	87	540
Total	290	859

Atari Tokens - Au 31 mars 2023, Atari SA détenait 214 M de tokens ATRI. En l'absence de marché actif, ces tokens ne sont valorisés que lorsqu'ils donnent lieu à une vente ou à une attribution. Conformément au règlement 2020-05 de l'Autorité des normes comptables, les Tokens détenus par Atari SA sont inscrits en « Instruments financiers à terme et jetons détenus » à l'actif circulant du bilan.

Au 31 mars 2023, 30,5 millions de Token ATRI, correspondant à un bonus alloué mais non versé, sont valorisés pour un montant de 202 K€. Les autres Token ATRI détenus ne sont pas valorisés dans les comptes.

Autres tokens - Les autres tokens comprennent plusieurs crypto-monnaies pour un montant total de 80 K€ : 430K tokens Chain Games, 670K token Lympo et 11 Ethereum. Au cours de l'exercice 2023, Atari a procédé à un échange de 570K CHAIN, 2,546K Tower et 4,000 M de tokens LYM précédemment détenus avec sa filiale Atari Studios. Ces tokens étaient comptabilisés précédemment à leur valeur historique pour un montant de 464 K€ dans les comptes d'Atari SA.

NOTE 8 - COMPTE DE RÉGULARISATION

(K€)	FY 23	FY 22
Charges constatées d'avance	715	304
Ecart de conversion actif	404	259
Total comptes de régularisation actif	1 119	563

(K€)	FY 23	FY 22
Produits constatés d'avance	2 356	2 472
Ecart de conversion passif	1 945	1 767
Total comptes de régularisation passif	4 301	4 239

Les écarts de conversion actif et passif sont principalement liés à l'évolution de la parité euro-dollar sur les créances et les dettes à l'égard des filiales américaines libellées en dollars US. Les ATRI tokens vendus ou attribués sont comptabilisés dans les revenus différés.

NOTE 9 - CAPITAUX PROPRES

(K€)	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Report à nouveau	Résultat	Total
Capitaux propres au 31 mars 2022	306,027,429	3,060	21,430	946	47,381	(5,179)	67,638
Augmentation de capital	76,506,857	765	11,223	-	-	-	11,988
Exercice Stock options	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat 2022	-	-	-	-	(5,179)	5,179	-
Résultat au 31 mars 2023	-	-	-	-	-	(75,886)	(75,886)
Capitaux propres au 31 mars 2023	382,534,286	3,825	32,653	946	42,202	(75,886)	3,739

Au 31 mars 2023, le capital se compose de 382 534 286 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,01 euro, qui prend en compte des actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en avril 2022 pour un montant de 76 506 857 actions.

A la date de ce document, le capital comprend 421 638 709 actions, en tenant compte notamment de 38 129 423 actions nouvelles émises dans le contexte de l'acquisition de Night Dive Studios finalisée le 15 mai 2023 et 975 000 actions nouvelles émises dans le cadre de plans d'attribution d'actions gratuites.

Toutes les actions sont de même catégorie et peuvent être détenues, au choix du porteur, sous forme de Titres au Porteur Identifiable (TPI) ou d'actions nominatives. Chaque action confère à son titulaire un droit de vote pour chacune des résolutions soumises aux actionnaires. Un droit de vote double est attaché à toutes les actions libérées existantes détenues par le même actionnaire depuis au moins deux ans, ainsi qu'à toutes les actions acquises ultérieurement par le même actionnaire en exerçant les droits attachés à ces actions nominatives.

Il n'existe pas de Plan d'épargne entreprise (PEE) ni d'actions de performance.

NOTE 10 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(K€)	FY 22	Dotations	Reprises		FY 23
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques financiers envers les filiales	417	-		(45)	372
Provisions pour risques de change	259	404	(259)		404
Autres provisions	350	85	(435)		-
Total	1 026	489	(694)	(45)	775
dont exploitation		85	(435)	(45)	
dont financier		404	(259)	-	
dont exceptionnel				-	

Au 31 mars 2023, les provisions pour risque de change s'élèvent à 404 K€ contre 259 K€ à la clôture de l'exercice précédent. Les provisions pour risques envers les filiales correspondent à la provision pour situation nette négative d'Atari Partners.

NOTE 11 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES

(K€)	FY 23	FY 22
Dettes envers des filiales du groupe	955	481
Dettes envers des actionnaires	7 326	5 045
Autres	166	144
Total autres dettes financières et intérêts courus	8 447	5 670
<i>dont échéance à plus d'un an</i>	<i>8 281</i>	<i>5 525</i>
<i>dont échéance à moins d'un an</i>	<i>166</i>	<i>144</i>

Au 31 mars 2023, les dettes envers les filiales du Groupe sont liées à une dette sur une filiale dormante du Groupe, Infogrames Interactive pour 0,5 M€, et sur une autre filiale Atari Studio pour 0,4 M€, correspondant à une opération d'échange de tokens.

Les dettes envers les actionnaires sont principalement constituées des prêts conclus entre IRATA LLC et Atari SA pour un total de 6,8 M€. Les autres passifs financiers concernent les intérêts courus sur les prêts d'actionnaires pour un montant de 0,1M€.

NOTE 12 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

(K€)	FY 23	FY 22
Fournisseurs et comptes rattachés Groupe	-	41
Fournisseurs et comptes rattachés Hors Groupe	655	618
Factures non parvenues	245	300
Total fournisseurs et comptes rattachés	900	959

Toutes les dettes fournisseurs ont une échéance d'un an. Les factures non parvenues de 245 K€ comprennent principalement les frais juridiques et d'audit pour l'année.

NOTE 13 - DETTES D'EXPLOITATION

(K€)	FY 23	FY 22
Personnel	115	101
Personnel allocation d'Atari Tokens	40	154
Organismes sociaux	89	195
Etat, impôts et taxes	59	88
Autres dettes	177	213
Total dettes d'exploitation	479	751

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance de moins d'un an.

NOTE 14 - PRODUIT D'EXPLOITATION

(K€)	FY 23	FY 22
Management Fees	535	486
Licence		
Chiffre d'affaires	535	486
Frais refacturés aux filiales	109	230
Autres	-	81
Autres produits	109	310
Reprise de provisions	507	-
Reprise de provisions d'exploitation	507	-
Total produits d'exploitation	1 151	797

Le chiffre d'affaires est constitué de Management Fees facturés à certaines filiales du Groupe. Les coûts encourus pour Atari SA et facturés à certaines filiales du Groupe sont comptabilisés au niveau des autres produits pour 109K€.

NOTE 15 - AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

(K€)	FY 23	FY 22
Achats non stockés	3	17
Locations (y compris charges locatives)	83	80
Entretien, réparations, maintenance	12	15
Assurance	6	7
Honoraires	1 424	1 623
Publicité, publications, relations publiques	49	67
Déplacements, missions et réceptions	7	25
Frais postaux et télécommunication	2	3
Services bancaires et frais sur titres	95	58
Autres charges	12	9
Total autres achats et charges externes	1 692	1 905

La diminution des autres achats et charges externes provient principalement de la diminution des frais juridiques et d'audit engagés au cours de l'exercice.

NOTE 16 - CHARGE DE PERSONNEL

(K€)	FY 23	FY 22
Traitements et salaires	764	514
Traitements et salaires	764	514
Charges sociales	255	338
Charges sociales	255	338
Total charges de personnel	1 019	852

L'effectif au 31 mars 2023 est composé de 3 cadres.

NOTE 17 - AUTRES CHARGES

(K€)	FY 23	FY 22
Redevances	0	3
Rémunération de l'activité des administrateurs	142	155
Pertes sur créances irrécouvrables	72	-
Charges diverses	2	1
Total Autres charges	216	159

La charge de rémunération de l'activité des administrateurs, y compris variation de provision, s'élève à 142 K€ pour l'exercice clos le 31 mars 2023 contre 155 K€ lors de l'exercice précédent. La perte sur créances irrécouvrables de 72 K€ correspond à une créance qui avait été entièrement provisionnée au cours des exercices précédents.

NOTE 18 - REPRIS ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

(K€)	FY 23	FY 22
Reprise de provisions pour risques et charges	435	-
Reprise de provisions pour dépréciation des actifs circulant	72	-
Total reprises	507	-
Dotations aux amortissements :		
- Immobilisations incorporelles	-	-
- Immobilisations corporelles	2	1
Provision pour risques et charges	85	350
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulant	1 171	-
Total dotations	1 258	351

Au cours de l'exercice 2022-2023, les dotations et reprises de provisions pour risques et charges respectivement de 435 K€ et 72 K€ correspondent à des litiges qui sont entièrement clôturés au cours de l'exercice.

NOTE 19 - RESULTAT FINANCIER

(K€)	FY 23	FY 22
Produits financiers		
- Différences de change	61	184
- Intérêts et produits assimilés	819	578
- Reprises s/ provisions et transfert de charges	882	2 883
- Autres produits financiers	-	
- Produits de cession valeurs mobilières	-	27
Total des produits financiers	1 762	3 673
Charges financières		
- Différences de change	(201)	(26)
- Intérêts et charges assimilées	(293)	(144)
- Dotations aux amortissements et provisions	(73 408)	(4 363)
- Perte sur créances sur titres de participations	(159)	(1 942)
- Autres charges financières	(441)	
Total des charges financières	(74 502)	(6 475)
Résultat financier	(72 740)	(2 802)

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023, le résultat financier comprend : i) 882 K€ de reprise de provisions, sur les créances de participation pour 413 K€, sur perte de change pour 259 K€, sur intérêts courus pour 165 K€ et sur Atari Partners pour 45 K€, ii) revenus des prêts et avances aux filiales pour 819 K€ et iii) gains de change de 61K€. Les charges financières comprennent i) 73.408 K€ de provisions sur les créances de participations, ii) 159K€ de perte sur créances des entités irlandaises et iii) 293 K€ d'intérêts sur les régularisations du prêt d'actionnaires. Les Autres charges financières de 432 K€ correspondent à une perte constatée sur une opération de vente et d'échange de tokens avec Atari Studios.

NOTE 20 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(K€)	FY 23	FY 22
Produits exceptionnels		
- Opérations de gestion	34	113
- Opérations en capital	-	5
- Amortissement et provisions		
Total des produits exceptionnels	34	118
Charges exceptionnelles		
- Opérations de gestion	(127)	(1)
- Opérations en capital	-	(5)
- Amortissement et provisions		
Total des charges exceptionnelles	(127)	(6)
Résultat exceptionnel	(92)	112

NOTE 21 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES

Depuis le 1er juillet 1995, Atari SA a opté pour le régime de l'intégration fiscale au titre du Groupe qu'elle constitue avec la société Atari Partners SAS. Au 31 mars 2023, les pertes fiscales reportables du Groupe sont d'environ 740 M€. Au 31 mars 2023, le résultat fiscal d'intégration est déficitaire de -1 652 K€.

NOTE 22 - ETAT DES CHARGES A PAYER ET DES PRODUITS A RECEVOIR

(K€)	FY 23	FY 22
Dettes financières - Intérêts courus	166	144
Dettes fournisseurs - Factures non parvenues	245	300
Dettes fiscales et sociales :		
- Provision Bonus, CP, RTT et CET	84	46
- Autres charges sociales à payer	37	21
- Dettes fiscales	1	1
- Autres charges à payer	177	180
Total charges à payer	710	692

Les dettes financières correspondent aux intérêts courus pour 166 K€ sur le prêt d'actionnaire. Les dettes commerciales courues concernent principalement des factures reçues à la fin du mois de mars 2023. Les provisions pour primes, congés payés et crédits de temps de travail varient en fonction du départ des employés.

(K€)	FY 23	FY 22
Créances rattachées à participation - Intérêts courus	199	195
Créances clients - Factures à établir	92	126
Autres créances - Produits à recevoir		
Total produits à recevoir	291	321

Les intérêts courus au 31 mars 2023 concernent les intérêts sur le « prêt Atari Partners » pour 169K€ et 30 K€ pour les intérêts sur le « prêt Antstream ». Les créances commerciales au 31 mars 2023 concernent les factures en attente pour 108 K€.

NOTE 23 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNES

Garanties accordées par la société Atari - Il n'existe aucune sûreté ou garantie octroyée à des tiers.

Engagements de location simple - La Société a conclu un contrat de bail relatif à son siège parisien pour une durée de 3 ans renouvelable prenant effet au 1er mai 2019. Le loyer annuel chargé est d'environ 67K€.

Contrats de crédit-bail - Il n'y a pas d'engagement de crédit-bail significatif.

Indemnités de départ en retraite - Compte tenu des effectifs réduits de la Société, les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont non significatifs.

Il n'existe aucun engagement reçu.

NOTE 24 - LITIGES

Dans le cours normal de leurs activités, la Société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives et fiscales. A la date de ce document, la Société n'a pas connaissance de procédure ou litige qui pourraient avoir un impact significatif sur sa situation financière et ses résultats consolidés.

NOTE 25 - IDENTITÉS DES SOCIÉTÉS CONSOLIDANTES

Atari SA publie des comptes consolidés.

NOTE 26 - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les conventions réglementées conclues ou dont l'application s'est poursuivie au cours de l'exercice sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, établi conformément à l'article L.225-40 du code de commerce. Les conventions intervenues ou continuées lors de l'exercice jusqu'à la date de ce document sont décrites ci-après :

Contrat de prestations de services

- Contrat de prestations de services et de licence de marque entre Atari SA et Atari Chain Ltd, dont le Directeur Général Frédéric Chesnais était également Directeur Général d'Atari SA à la date de la signature de la convention. Contrat en date du 27 février 2020, complété par un contrat en date du 1er mars 2020. Ce contrat a pris fin le 18 avril 2022 ;

Prêts d'actionnaires IRATA

- Le 17 janvier 2022, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaires à Atari SA pour un montant de 1,5M\$, à un taux de 8% par an¹³.
- Le 11 novembre 2022, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaire à Atari SA pour un montant total de 2,4 M€, à un taux de 8,75% par an.
- Le 28 février 2023, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaire à Atari SA pour un montant total de 2,6 M€, à un taux de 8,75% par an
- Le 31 mars 2023, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaire à Atari SA pour un montant total de 5 M€, à un taux de 8,75% par an.
- Le 5 mai 2023, la Société a conclu un accord avec Irata, par lequel Irata a accordé des prêts d'actionnaire à Atari Inc. pour un montant total de 4,5 M\$, à un taux de 8,75%, sur une maturité de deux mois, pour le financement relais de la composante numéraire de l'acquisition de Night Dive.

Il est précisé que chacun des prêts d'actionnaire mentionné ci-dessus contient une clause d'exigibilité anticipée par compensation de créance en cas de souscription par Irata à une émission de valeurs mobilières donnant accès au capital. Le

¹³ Cet emprunt a été partiellement remboursé par compensation de créances dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en avril 2022, le montant résiduel étant de 369 K\$

remboursement des prêts d'actionnaire Irata a été effectué par compensation avec la souscription d'Irata à l'obligation convertible pour un montant de 16 333 740,68 euros.

Contrats conclus dans le cadre de l'Acquisition

- Le 22 mars 2023, la Société a conclu un contrat de cession d'actions avec Night Dive, en vertu duquel Atari a complété l'Acquisition de Night Dive.
- Le 3 mai 2023, la Société a conclu un traité d'apport avec les actionnaires de Night Dive (dont Wade Rosen) dans le cadre de l'Acquisition, en vertu duquel les actionnaires transféreront 1 912 500 actions Night Dive à Atari.

Contrat conclu dans le cadre de l'émission des obligations convertibles

- Le 23 mai 2023, Irata s'est irrévocablement engagée à souscrire à l'Offre (l'« Engagement de Souscription ») durant le délai de priorité de l'émission envisagée des Obligations Convertibles, à titre irréductible, à hauteur de sa quote-part dans le capital de la Société (soit un nombre total de 55.460.000 Obligations Convertibles) et à titre réductible, à hauteur du solde du montant total de l'Offre non souscrit par elle à titre irréductible, soit jusqu'à un montant total maximum (prime d'émission incluse) de 21.861.000 euros (soit jusqu'à 144.540.000 Obligations Convertibles). Par ailleurs, dans l'hypothèse seulement où à l'issue de la période de souscription de l'offre au public, les souscriptions ne représenteraient pas 100% du montant de l'Offre, Irata s'est engagée irrévocablement et inconditionnellement à souscrire aux Obligations Convertibles, qui n'auront pas été intégralement libérées par les souscripteurs permettant d'atteindre ce seuil de 100% du montant en principal de la présente offre d'obligations convertibles, un nombre d'Obligations Convertibles permettant d'atteindre ce seuil de 100% du montant de la présente émission d'obligations convertibles, soit jusqu'à un maximum de 200.00.000 Obligations Convertibles pour un montant de 30 millions d'euros. Le montant de l'Engagement de Souscription sera payé, en priorité, par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles qu'Irata détient sur la Société au titre de tous les prêts d'actionnaires précédemment accordés, pour un montant total de 16.333.740,68 euros et le solde en espèces.

L'ensemble des conventions listées ci-dessus feront l'objet d'une approbation lors de la prochaine assemblée générale au titre de la procédure des conventions réglementées.

NOTE 27 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Montants en K€	Capital	Capitaux propres (hors capital)	% de capital détenu	Valeur comptable des titres détenus :		Prêts et avances consenties non remboursés	Chiffre d'affaires dernier exercice	Résultat de dernier exercice	Observations
				Brute	Nette				
A Filiales (détention supérieure à 50%)									
Atari Partners SAS	200	(337 043)	100%	325 870	-	8 425		(413)	
Alpha Chain SA	37	(32)	100%	37	37			(0)	Création 02/2021
Atari DeVí SA		(103)	100%	96	96	60		(201)	Création 02/2022
Atari US Holdings Inc.	-	(14 654)	100%	432 594	3 222	296		(5 329)	
Atari Interactive Inc.	-	(34 020)	100%	43 618	43 618	27 796	7 243	(592)	
Atari Entertainment Africa Ltd	-	(426)	100%	-	-	449		(16)	
Infogrames Interactive GmbH	26	292	100%	189	189	-		-	(a)
Atari Japan KK	274	(2 385)	100%	328	-	1 863		-	(a)
B Participations (détention entre 10 et 50%)									

Pour les filiales et participations dont les comptes sociaux sont tenus dans une monnaie autre que l'euro, les montants indiqués dans le tableau ci-dessus ont été déterminés :

- Au titre du capital et des capitaux propres, sur la base du taux de change à la date de clôture de l'exercice auquel ils se rapportent ;
- Au titre du chiffre d'affaires net et du résultat, sur la base du taux de change moyen de l'exercice auquel ils se rapportent.